

Table des matières

Organisation, gouvernance et activités	161
Organisation et gouvernance de la Banque	161
<i>La Banque, sa direction et ses actionnaires</i>	161
<i>Organigramme de la BRI au 31 mars 2005</i>	163
Coopération financière et monétaire internationale :	
contribution de la BRI en 2004/05	163
<i>75 ans de coopération entre banques centrales</i>	163
<i>Consultations régulières sur des questions monétaires et financières</i> ...	164
<i>Autres domaines d'action de la BRI en faveur de la coopération</i> <i>des banques centrales</i>	165
<i>Bureaux de représentation</i>	169
<i>Institut pour la stabilité financière</i>	171
Action des comités permanents en faveur de la stabilité financière	172
<i>Comité de Bâle sur le contrôle bancaire</i>	172
<i>Comité sur le système financier mondial</i>	173
<i>Comité sur les systèmes de paiement et de règlement</i>	175
<i>Comité des marchés</i>	176
<i>Groupe de dissuasion de la contrefaçon</i>	176
Contributions générales de la BRI à la coopération financière internationale ..	176
<i>Groupe des Dix</i>	176
<i>Forum sur la stabilité financière</i>	177
<i>Association internationale des contrôleurs d'assurance</i>	178
<i>Association internationale de protection des dépôts</i>	179
Services financiers de la Banque	180
<i>Services bancaires</i>	180
<i>Opérations du Département bancaire en 2004/05</i>	181
<i>Graphique : Placements de la clientèle, par produit</i>	182
<i>Fonctions d'agent et de mandataire (trustee)</i>	182
Aspects institutionnels et administratifs	183
<i>Retrait et redistribution d'actions BRI</i>	183
<i>Administration de la Banque</i>	184
Bénéfice net et répartition	187
<i>Bénéfice net</i>	187
<i>Proposition de répartition du bénéfice net pour l'exercice</i>	188
<i>Rapport des commissaires-vérificateurs</i>	189
Conseil d'administration et Direction	190
Modifications dans la composition du Conseil d'administration et de la Direction de la Banque	191
Banques centrales membres de la BRI	193
États financiers	195
Bilan	196
Compte de profits et pertes	197
Tableau des flux de trésorerie	198
Proposition d'affectation du bénéfice	199
Évolution des réserves statutaires de la Banque	199
Évolution des fonds propres de la Banque	200
Notes annexes	201
Rapport des commissaires-vérificateurs	225
Récapitulatif des cinq derniers exercices	226

Organisation, gouvernance et activités

Le présent chapitre décrit l'organisation interne et la gouvernance de la Banque des Règlements Internationaux (BRI). Il passe également en revue ses activités au cours de l'exercice et celles des groupes internationaux qu'elle accueille. La BRI a pour mission essentielle de favoriser la coopération entre banques centrales et autres autorités financières ainsi que de fournir des services financiers à sa clientèle de banques centrales.

Organisation et gouvernance de la Banque

La Banque, sa direction et ses actionnaires

La BRI est une organisation internationale ayant vocation à favoriser la coopération monétaire et financière internationale et à remplir les fonctions de banque des banques centrales. Outre son siège à Bâle (Suisse), elle dispose de deux bureaux de représentation, l'un à Hong-Kong, région administrative spéciale de la République populaire de Chine, l'autre à Mexico. Elle emploie actuellement 560 personnes originaires de 49 pays.

La BRI s'acquitte de son mandat en remplissant diverses fonctions :

- forum visant à promouvoir la concertation et faciliter le processus de prise de décision entre banques centrales et à favoriser le dialogue avec les autres autorités qui veillent au maintien de la stabilité financière ;
- centre de recherche économique et monétaire ;
- contrepartie d'excellente qualité pour les banques centrales dans leurs opérations financières ;
- agent ou mandataire (*trustee*) pour les opérations financières internationales.

La Banque accueille les secrétariats de divers comités et organisations chargés de favoriser la stabilité financière :

- Comité de Bâle sur le contrôle bancaire, Comité sur le système financier mondial, Comité sur les systèmes de paiement et de règlement et Comité des marchés. Créés au cours des quarante dernières années par les gouverneurs des banques centrales des pays du G 10, ces comités déterminent leur ordre du jour et conduisent leurs activités avec une large autonomie ;
- Forum sur la stabilité financière, Association internationale des contrôleurs d'assurance et Association internationale de protection des dépôts. Ces organisations indépendantes ne relèvent directement ni de la BRI ni de sa clientèle de banques centrales.

Le rôle et les activités récentes de ces comités et organisations sont décrits en détail plus avant dans ce chapitre.

La Banque comprend trois grandes unités : Département bancaire, Secrétariat général et Département monétaire et économique. S’y ajoutent le Service juridique, les fonctions Conformité réglementaire, Audit interne et Contrôle des risques ainsi que l’Institut pour la stabilité financière, qui favorise la diffusion des normes et meilleures pratiques auprès des responsables de la surveillance des systèmes financiers dans le monde.

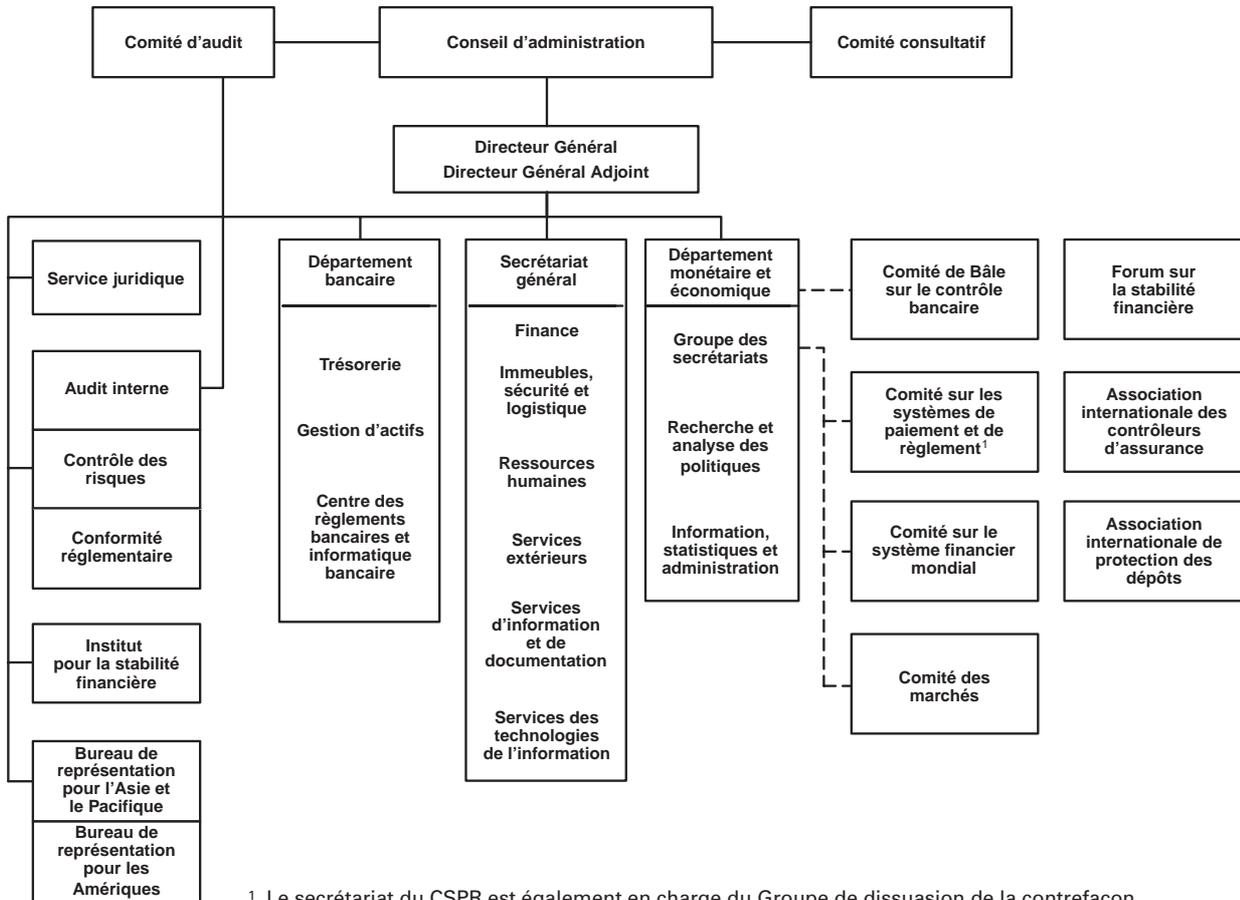
La BRI possède trois principaux organes de direction et d’administration :

- l’Assemblée générale, à laquelle 55 banques centrales ou autorités monétaires disposent actuellement du droit de vote et de représentation. L’Assemblée générale ordinaire se tient dans les quatre mois suivant la date de clôture de l’exercice (31 mars) ; en 2004, elle a réuni 113 banques centrales, membres ou invitées, dont 93 étaient représentées par leur gouverneur ou président. De plus, 19 institutions internationales y avaient envoyé des délégués ;
- le Conseil d’administration, qui compte actuellement 17 membres. Chargé principalement de déterminer les orientations stratégiques et politiques de la Banque et d’exercer sa haute surveillance sur la Direction, il est assisté dans sa tâche par le Comité d’audit et le Comité consultatif, dont les membres sont choisis parmi les administrateurs ;
- le Comité exécutif, présidé par le Directeur Général et constitué du Directeur Général Adjoint, des Chefs de département et d’autres responsables de rang similaire nommés par le Conseil d’administration ; il conseille le Directeur Général sur toutes les affaires importantes concernant la Banque dans son ensemble.

Au cours de l’exercice écoulé, la Banque a réexaminé ses pratiques de gouvernance pour déterminer dans quelle mesure elles étaient conformes aux principes actuels de saine gouvernance d’entreprise, compte tenu du caractère et de la mission spécifiques de la BRI en tant qu’organisation internationale. L’analyse a montré certaines divergences entre les Statuts de la BRI et ses pratiques actuelles de gouvernance, aboutissant à un manque de transparence dans le partage des responsabilités quant à la prise de décision à la Banque. Un sous-comité du Conseil d’administration a été alors mis en place pour préparer des propositions concrètes ; il a recommandé plusieurs modifications aux Statuts, qui ont été approuvées par le Conseil d’administration. Ces modifications visent essentiellement à renforcer la transparence sur la gouvernance en faisant concorder les Statuts avec les pratiques actuelles. Sur proposition du Conseil d’administration, ces modifications seront soumises à l’approbation des banques centrales membres lors d’une Assemblée générale extraordinaire, qui se tiendra le même jour que l’Assemblée générale ordinaire 2005 de la BRI.

Les banques centrales membres sont présentées en fin de chapitre, de même que le Conseil d’administration et la Direction ainsi que les récents changements dans leur composition.

Organigramme de la BRI au 31 mars 2005



Coopération financière et monétaire internationale : contribution de la BRI en 2004/05

75 ans de coopération entre banques centrales

L'année 2005 marque le 75^e anniversaire de la BRI. Créée en application de la Seconde conférence de La Haye du 20 janvier 1930, la Banque a officiellement commencé ses opérations à Bâle le 17 mai 1930. La Banque célèbre cet événement par plusieurs manifestations. En mai, Cambridge University Press a publié une étude indépendante, commandée par la BRI, en 1999, à Gianni Toniolo (professeur d'économie à l'Université Tor Vergata de Rome), assisté de Piet Clement (historien à la BRI) : *Central bank cooperation at the Bank for International Settlements, 1930–1973*. Parallèlement à la publication de cet ouvrage, la Banque a organisé une conférence sur le thème « Past and future of central bank cooperation ».

Par ailleurs, la Banque a organisé pendant deux semaines en son siège, à Bâle, sa toute première exposition ouverte au public. Cette exposition sur

l'évolution de la BRI, institution très européenne à l'origine, désormais de stature mondiale, illustre le rôle actuel de la Banque dans la promotion de la coopération entre banques centrales et autres organes officiels œuvrant en faveur de la stabilité monétaire et financière.

Consultations régulières sur des questions monétaires et financières

Tous les deux mois, les gouverneurs et autres hauts responsables des banques centrales membres de la BRI se réunissent afin d'examiner la conjoncture économique et financière, les perspectives de l'économie mondiale et l'évolution des marchés financiers, ainsi que pour échanger des vues sur des sujets d'actualité les concernant. Ces réunions bimestrielles sont, pour la BRI, un moyen privilégié de promouvoir la coopération au sein de la communauté des banques centrales. La Banque organise, en outre, à l'intention des hauts responsables de banques centrales, des réunions régulières ou ponctuelles auxquelles sont souvent conviés des représentants d'autres autorités financières, du secteur bancaire ou du monde universitaire.

La Réunion sur l'économie mondiale offre aux gouverneurs des principales économies industrialisées et émergentes l'occasion de se rencontrer pour faire le point sur les développements économiques et financiers récents, et recenser les risques et opportunités de la situation économique, plus précisément sur les marchés financiers. La Réunion des gouverneurs des pays du G 10 et celle des principales économies émergentes abordent fréquemment des questions conjoncturelles les intéressant plus spécifiquement. Instituée en mars 2005, la Réunion des gouverneurs des banques centrales des principales économies émergentes se tiendra en principe trois fois par an. Les gouverneurs des banques centrales du G 10 discutent également des travaux des comités permanents organisés sous l'égide de la BRI.

Une Réunion d'information a été instaurée, en janvier 2004, à l'intention des gouverneurs des banques centrales qui ne participent pas directement à ces travaux, afin de les tenir au fait des activités des différents comités, organes et groupes spécialisés ayant leur secrétariat à la BRI, voire de traiter ponctuellement de sujets qui les concernent de plus près. En 2004/05, les sujets suivants ont été abordés :

- modification de l'environnement des taux d'intérêt dans les économies émergentes ;
- banques centrales et secteur des assurances ;
- application de Bâle II ;
- détection des zones de fragilité dans les économies émergentes ;
- banques centrales et prévention de la contrefaçon des billets de banque ;
- statistiques financières internationales publiées par la BRI.

Enfin, la Réunion de tous les gouverneurs a été l'occasion d'évoquer des questions de nature plus structurelle, présentant un intérêt pour l'ensemble des banques centrales membres de la BRI:

- évolution du rôle des agences de notation sur les marchés financiers ;
- « surabondance » de liquidités dans le monde : quelles conséquences sur les politiques mises en œuvre ? ;

- besoins des banques centrales en fonds propres ;
- structure et fonctionnement des organes décisionnels en matière de politique monétaire ;
- un nouvel ordre monétaire mondial est-il en train de naître ?

Sur les questions de stabilité financière, les gouverneurs accordent une grande importance au dialogue avec les responsables des instances prudentielles, d'autres autorités financières et du secteur financier privé. La BRI organise donc régulièrement des rencontres informelles entre représentants des secteurs public et privé, au service de leur intérêt commun à promouvoir et maintenir la solidité et le bon fonctionnement du système financier. Les principaux thèmes abordés dernièrement ont concerné les conséquences de l'augmentation des fonds spéculatifs pour le secteur financier et l'offre croissante, par les banques commerciales, de services aux particuliers.

D'autres réunions, moins fréquentes, sont organisées à l'intention des responsables de banques centrales, notamment :

- réunions semestrielles des économistes de banques centrales ; celle d'octobre 2004 a traité des relations entre cours de change et politique monétaire ;
- groupes de travail sur les politiques monétaires, qui se réunissent à Bâle ou sont accueillis par plusieurs banques centrales d'Amérique latine, d'Asie et d'Europe centrale et orientale ;
- réunion des sous-gouverneurs des économies émergentes ; elle était consacrée, cette année, aux interventions sur le marché des changes.

Autres domaines d'action de la BRI en faveur de la coopération des banques centrales

Recherche

La BRI fournit des documents préparatoires pour les réunions des hauts responsables des banques centrales et assure le secrétariat des Comités ; elle contribue également à la coopération monétaire et financière internationale en menant des travaux approfondis de recherche et d'analyse sur des questions intéressant les banques centrales et, de plus en plus, les autorités des marchés financiers. Ces travaux paraissent dans les publications régulières de la Banque telles que le *Rapport annuel*, le *Rapport trimestriel* et les séries *BIS Papers* et *Working Papers*, ainsi que dans des publications extérieures. Ils peuvent être consultés sur le site www.bis.org. Au nombre des thèmes étudiés :

- mesure et tarification du risque de crédit pour les emprunteurs individuels, le secteur financier et les pays (« risque-pays »), telles que reflétées dans les décisions des établissements financiers et, plus généralement, des marchés ;
- évolution des prix de l'immobilier, notamment résidentiel, et ses conséquences sur l'économie en général et sur le secteur financier en particulier ;
- nécessité d'une coordination des orientations monétaires et prudentielles.

La BRI a continué de renforcer ses contacts avec le monde universitaire. En juin 2004, elle a accueilli une conférence sur « la problématique inflation faible-déflation » pour mettre en évidence les forces économiques sous-jacentes et les conséquences pour l'action des autorités. En septembre, elle a animé un atelier sur la tarification du risque de crédit en tenant compte des derniers développements dans ce domaine.

Une nouvelle publication économique a vu le jour : *International Journal of Central Banking*. Soutenue par un grand nombre de banques centrales et par la BRI, elle vise essentiellement à donner une plus large diffusion aux travaux de recherche de haut niveau réalisés par des économistes de banques centrales et par des universitaires. Le premier numéro est sorti en mai 2005.

Coopération dans le domaine statistique

L'an dernier, la BRI a coordonné la cinquième étude triennale sur les marchés des changes et des dérivés à laquelle 52 banques centrales ont participé. Cette étude a permis de collecter des données sur le volume d'activité (par lieu de négociation) en avril 2004, ainsi que sur les positions consolidées à fin juin 2004. Le rapport définitif a été publié en mars 2005.

Pour les marchés dérivés de gré à gré, la BRI s'emploie depuis fin 2004, en collaboration avec les banques centrales du G 10, à améliorer la collecte, la compilation et la publication de statistiques semestrielles agrégées. Fin 2004, la collecte de données relatives aux contrats dérivés sur défaut (CDD) a débuté, de même que la publication de données sur la concentration des activités de négociation dans les divers compartiments des marchés de gré à gré.

Des contacts ont été établis avec plusieurs nouvelles banques centrales et autorités monétaires, y compris dans les places financières franches, pour se joindre aux 38 instances qui communiquent déjà des données nationales agrégées sur les activités de prêt et d'emprunt des établissements internationaux relevant de leur juridiction. Ces statistiques sont publiées, d'une part, selon le principe de résidence propre aux balances des paiements et, d'autre part, sous forme consolidée pour les créances au niveau mondial. Dans ce dernier cas, les statistiques consolidées couvrent depuis fin 2004 de façon plus détaillée les créances sur la base du risque final en incluant les éléments de transfert de risque figurant au hors-bilan.

La couverture géographique des émissions de titres nationaux s'est étendue à 5 nouveaux pays, portant le total à 47. La BRI a en outre accepté de participer à la Base de données centralisée sur les titres de la BCE, dont le contenu complétera les données relatives aux 700 000 titres internationaux déjà stockées dans la base BRI.

Les statistiques BRI sur les activités bancaires et les émissions de titres font partie intégrante des statistiques de la dette extérieure (Joint External Debt Statistics), qui regroupent des données relatives à la dette extérieure de chaque pays, obtenues auprès des créanciers. L'an dernier, dans le cadre de l'Inter-Agency Task Force on Finance Statistics, la BRI a collaboré avec d'autres institutions internationales à la création d'une plateforme commune entre les statistiques plus précises de la part des créanciers et celles des pays débiteurs sur la dette extérieure.

Les statistiques internationales BRI sont accessibles aux banques centrales participantes sous forme électronique, par le biais d'une base de données (BIS Data Bank), qui contient aussi des données nationales sur diverses variables économiques, monétaires et financières. Elles couvrent au total 34 banques centrales membres de la BRI (deux de plus que l'an passé) représentant l'ensemble des grandes régions du monde. La couverture statistique ne cesse de s'étendre, englobant notamment les comptes financiers, les indicateurs macroprudentiels et les prix immobiliers. Début 2005, toutes les banques centrales membres de la BRI ne participant pas à la base de données ont été invitées à communiquer des statistiques nationales sur un petit nombre d'indicateurs clés.

La seconde conférence de l'Irving Fisher Committee on Central-Bank Statistics (IFC) s'est tenue dans les locaux de la BRI en septembre 2004. Les principaux thèmes en étaient : indices des prix ; production, écarts de production et productivité ; comptes financiers. Le compte rendu des travaux a été publié dans l'*IFC Bulletin*. Les actes d'une conférence conjointe BRI/FMI sur les indicateurs immobiliers aux fins de l'analyse de la stabilité financière sont parus en avril 2005 dans la série *BIS Papers*.

La coopération internationale en matière de normes pour l'échange électronique de statistiques a bien progressé. Les participants au programme Échange de données et métadonnées statistiques (SDMX), qui associe la BRI à la Banque mondiale, la BCE, Eurostat, le FMI, l'ONU et l'OCDE, se sont mis d'accord sur la première version d'une série de normes utilisant les technologies Internet. Publiées sur le site SDMX (www.sdmx.org) en septembre 2004, ces normes ont été approuvées en avril 2005 comme spécifications techniques par l'Organisation internationale de normalisation (ISO). Des discussions ont été engagées avec XBRL International, à l'origine de normes similaires pour la communication d'informations comptables, pour rendre les deux systèmes aussi compatibles que possible.

Gouvernance de banque centrale

Les travaux de la BRI dans ce domaine visent à améliorer l'organisation et le fonctionnement des banques centrales dans l'accomplissement de leur mission d'intérêt public, sans toutefois perdre de vue les spécificités économiques, institutionnelles et historiques de chaque pays. Le Groupe de gouvernance, qui traite de ces questions au plus haut niveau, supervise par ailleurs la collecte de données par le biais du Réseau de gouvernance des banques centrales.

Le Groupe de gouvernance est composé des gouverneurs d'un large éventail de banques centrales représentatives. Ponctuellement, d'autres gouverneurs sont invités pour débattre de questions qui les concernent plus particulièrement. L'an passé, ce groupe s'est notamment intéressé aux sujets suivants : services au gouvernement ; nature des risques financiers et moyens de les gérer ; protection juridique requise. Comme le préconise le Groupe de gouvernance, la BRI accorde la priorité aux questions essentielles au bon fonctionnement d'autorités monétaires indépendantes et responsables.

Le Réseau de gouvernance regroupe maintenant plus de 45 des principales banques centrales et autorités monétaires à travers le monde, qui contribuent activement à l'effort de collecte et d'échange d'information sur leurs missions, leurs pouvoirs, leurs opérations et leur devoir de rendre compte.

Groupe des experts informaticiens des banques centrales des pays du G 10

En juin 2004 s'est tenue la 12^e Conférence triennale du Groupe des experts informaticiens (GEI) sur l'automatisation, qui était accueillie par la Banque nationale suisse. Les principaux thèmes traités à cette occasion portaient sur l'organisation et la gestion du traitement de l'information, les questions de sécurité, les sources d'approvisionnement en logiciels et la gestion de l'information. Plusieurs tendances apparaissent clairement :

- attention croissante portée à la définition et la mise en œuvre de pratiques de gouvernance plus efficaces concernant l'informatique ;
- utilisation de plus en plus fréquente d'Internet, en dépit de risques non négligeables, pour fournir des informations à l'extérieur (clients et organisations partenaires) ;
- recours à l'externalisation pour faire face à la demande croissante de systèmes et services tout en respectant des contraintes d'effectif ;
- adoption plus large de systèmes de gestion de l'information, avec notamment un véritable défi technique et organisationnel en ce qui concerne la mise en œuvre de techniques de gestion de documents.

Parmi les autres thèmes traités lors des réunions semestrielles du GEI figuraient notamment les suivants : planification de la continuité d'exploitation, questions de stratégie (et conséquences sur l'organisation informatique) ainsi que plusieurs grands projets, en cours ou à l'étude, liés aux infrastructures et aux applications.

Le Groupe d'étude sur les questions de sécurité a grandement contribué à l'ensemble des travaux du GEI cette année. Il a notamment élaboré un rapport détaillé sur les questions de sécurité liées à l'utilisation croissante d'équipements mobiles (ordinateurs, téléphones) dans les banques centrales.

Audit interne

Comme chaque année depuis 1986, les responsables de l'audit interne des banques centrales du G 10 se sont rencontrés pour confronter leur expérience et leur savoir-faire et débattre des nouveaux enjeux. Les normes internationales d'audit interne et la nécessité d'améliorer constamment la fonction de contrôle des risques des banques centrales sont au cœur de leurs discussions.

En juin 2004, la BRI a participé à la 18^e Conférence annuelle, dont la Banca d'Italia était l'hôte. Les discussions ont notamment porté sur le rôle de l'audit interne pour encourager l'éthique et la prise de conscience des questions de déontologie au sein d'une organisation ; les conséquences de la loi Sarbanes-Oxley ; la fonction de consultant de l'auditeur interne ; l'audit interne et la bonne gouvernance de l'informatique ; l'audit de la gestion de la continuité d'exploitation.

De plus, deux fois l'an, l'unité Audit interne de la BRI organise et accueille les réunions du groupe de travail du G 10 sur les méthodes d'audit en matière d'informatique.

Après plusieurs réunions avec ses homologues des banques centrales et autorités monétaires d'Asie-Pacifique, l'unité Audit interne a mis en place un réseau de contacts et d'échange d'information avec ces institutions.

Coopération avec les groupes régionaux de banques centrales

La coopération avec les groupes régionaux de banques centrales permet de diffuser efficacement l'information et d'établir des relations avec les banques centrales qui ne participent pas directement aux activités de la BRI. Dans cette optique, la Banque a tenu diverses réunions conjointes, et notamment :

- plusieurs réunions avec SEACEN (South East Asian Central Banks) auxquelles des conférenciers de la BRI ont pris part ;
- une réunion conjointe avec les banques centrales de la SADC (Southern African Development Community), début 2005 ;
- des rencontres occasionnelles ainsi que des séminaires et groupes de travail avec le CEMLA (Centro de Estudios Monetarios Latinoamericanos) auquel la BRI a fourni des conférenciers.

La BRI a continué d'aider le Centre africain d'études supérieures en gestion (CESAG), dans le cadre d'un programme parrainé, entre autres, par la Banque de France, la Banque centrale des États d'Afrique de l'Ouest (BCEAO) et la Banque des États de l'Afrique centrale (BEAC). Plusieurs experts de la BRI ont également apporté leur concours à des formations organisées par le MEFMI (Macroeconomic and Financial Management Institute of Eastern and Southern Africa). Bien que, conformément à l'accord initial, la BRI ait cessé de faire officiellement partie de l'Institut multilatéral de Vienne en août 2004, elle continue d'y organiser occasionnellement des séminaires pour les banques centrales des économies en transition.

En plus de son assemblée générale annuelle, le Groupe des coordinateurs de coopération et de formation techniques a organisé à Bâle, en novembre 2004, une réunion exceptionnelle rassemblant une quarantaine d'organismes de formation du monde entier.

Plateforme de recherche des banques centrales

Cela fait plusieurs années que le site Internet de la BRI permet d'accéder directement au site de plusieurs banques centrales. Depuis 2004, il offre en outre un moyen de consulter les travaux qu'elles publient, à partir de nombreux critères de recherche, ou d'être notifié automatiquement de toute nouvelle publication. L'ensemble des banques centrales membres de la BRI ont été invitées à utiliser ce service. À ce jour, 25 d'entre elles y participent.

Bureaux de représentation

Les Bureaux de représentation pour l'Asie et le Pacifique (Bureau d'Asie) et pour les Amériques (Bureau des Amériques) constituent les pivots de l'action de la BRI dans ces deux régions. Ils ont pour mission de renforcer les relations et de favoriser la coopération entre banques centrales et instances

prudentielles régionales. Leurs principales tâches consistent à : améliorer l'échange d'information et de données ; faciliter l'organisation de réunions et séminaires ; contribuer aux travaux de recherche financière et économique de la Banque sur l'Asie et les Amériques. Les thèmes traités durant l'année ont été les suivants : caractéristiques des mouvements de capitaux ; marchés des contrats à terme non livrables en monnaies locales ; conséquences domestiques de l'accumulation des réserves de change ; microstructure des marchés financiers d'Asie.

Dans leur région, les Bureaux contribuent à l'offre des services bancaires BRI et apportent une assistance, par des visites périodiques de leurs membres, aux responsables de la gestion des réserves des banques centrales. En Asie, la salle des opérations de Trésorerie régionale ouverte en 2000 a encore amélioré le niveau et l'étendue des services bancaires à la clientèle régionale, grâce à ses activités de marché quotidiennes.

En décembre 2004, les onze membres de l'EMEAP (Executives' Meeting of East Asia-Pacific Central Banks) ont désigné la BRI comme administrateur de leurs placements dans un second Fonds obligataire Asie (ABF2), financé par leurs réserves de change et composé d'obligations libellées en monnaies nationales émises par des emprunteurs souverains ou quasi souverains de huit économies du groupe EMEAP. La Banque avait déjà été choisie, en juin 2003, comme gestionnaire du premier Fonds obligataire Asie, financé de la même manière, mais composé d'obligations libellées en dollars EU. Pour faire face au surcroît de travail, il a été nécessaire de renforcer l'effectif du Bureau de Hong-Kong, qui a également contribué à la création de ces fonds par son analyse des marchés obligataires de la région.

Durant la période, le Comité consultatif Asie (CCA), forum de communication entre les banques centrales actionnaires de la région et le Conseil d'administration et la Direction de la BRI, s'est réuni à Bâle (juin 2004) puis à Hong-Kong (février 2005) juste avant la septième Réunion spéciale des gouverneurs des banques centrales d'Asie, tenue en présence de plusieurs gouverneurs de banques centrales extérieures à la région ; elle avait pour objet d'étudier la situation économique et les questions liées à l'alourdissement de la dette des ménages dans la région.

Le Bureau d'Asie a organisé ou facilité plusieurs réunions sur des thèmes spécifiques ayant trait à la politique monétaire et à la stabilité financière :

- troisième réunion des experts des banques centrales sur les modalités de mise en œuvre de la politique monétaire (avril 2004) ;
- huitième et neuvième réunions du Forum EMEAP sur les marchés des changes (juin et décembre 2004) ;
- deux réunions sur la stabilité financière, en coopération respectivement avec l'Institut pour la stabilité financière et le Comité de Bâle (juillet et septembre 2004) ;
- deux réunions à Pékin, sur l'ouverture du secteur financier chinois et sur les cours de change effectifs (mars 2005).

Durant sa deuxième année d'activité, le Bureau des Amériques s'est particulièrement employé à étendre et approfondir la coopération avec les groupes de banques centrales et les instances prudentielles de la région. Il a

également accueilli ou facilité une série de réunions de haut niveau à Mexico et dans d'autres villes, parfois conjointement avec des banques centrales régionales et diverses institutions. Les principales initiatives ont été les suivantes :

- réunion du Comité sur le système financier mondial portant sur l'investissement direct étranger dans le secteur financier en Amérique latine (juin 2004) ;
- réunion du Groupe d'étude sur la politique monétaire en Amérique latine (octobre 2004) ;
- colloque sur la mise en œuvre de Bâle II, réunissant les responsables de la surveillance bancaire dans la région, des participants du secteur privé et des représentants d'institutions financières internationales (décembre 2004) ;
- réunion des gestionnaires de réserves de la région (novembre 2004) ;
- réunion des juristes des banques centrales de la région (février 2005) ;
- réunion sur l'intégration financière et la politique monétaire des économies ouvertes (mars 2005).

Institut pour la stabilité financière

L'ISF a pour mandat d'aider les superviseurs des secteurs de la banque et de l'assurance du monde entier à améliorer leur contrôle prudentiel. À cette fin, il s'emploie à diffuser les normes et bonnes pratiques et apporte son assistance sur une vaste gamme de questions prudentielles.

Actif à Bâle et partout dans le monde, l'ISF s'acquitte de son mandat dans le cadre d'un programme de réunions, séminaires et conférences de haut niveau visant à favoriser l'échange d'information et l'établissement de contacts et d'une coopération transfrontière en matière prudentielle. Compte tenu du développement des conglomérats financiers et des problèmes de transfert du risque qui en découlent, l'Institut réunit également les superviseurs des secteurs de la banque et de l'assurance pour examiner des questions d'intérêt mutuel. En 2004, il a organisé 56 réunions, auxquelles ont participé près de 2 000 représentants de banques centrales et d'instances prudentielles de toutes les régions du monde. Au vu des efforts soutenus entrepris dans nombre de juridictions pour appliquer le dispositif révisé d'adéquation des fonds propres (Bâle II), l'ISF a également organisé une série de réunions de haut niveau afin de promouvoir l'échange d'information entre autorités prudentielles compétentes.

En juillet 2004 a été mis en service FSI Connect, outil d'information en ligne à l'intention des superviseurs bancaires de tous niveaux de compétence et d'expérience. Cet outil propose plus de 80 cours en ligne sur une grande diversité de sujets. L'offre de didacticiels sera élargie et mise à jour périodiquement. FSI Connect se révèle un instrument très complémentaire des autres activités de l'ISF et permet de toucher une plus large audience de superviseurs du secteur financier. Plus de 85 banques centrales et autorités prudentielles d'environ 75 juridictions y sont actuellement abonnées.

Action des comités permanents en faveur de la stabilité financière

Comité de Bâle sur le contrôle bancaire

Sous la présidence de Jaime Caruana, Gouverneur de la Banque d'Espagne, le CBCB œuvre à renforcer les dispositifs de supervision bancaire, promouvoir une meilleure gestion des risques dans le secteur bancaire et contribuer à l'amélioration des normes de communication financière.

Mise en œuvre du nouveau dispositif international de fonds propres

Publié en juin 2004, le nouveau dispositif international d'adéquation des fonds propres réglementaires (Bâle II) fixe les détails du cadre de mesure et les normes minimales à atteindre, que les autorités prudentielles nationales représentées au Comité proposeront à leurs pays respectifs d'adopter à compter du 1^{er} janvier 2007.

Lors de la publication de Bâle II, le Comité a souligné son intention de maintenir le dialogue avec le secteur bancaire, pour faire en sorte que le nouveau dispositif s'adapte à l'évolution permanente des services financiers. Les entreprises d'investissement ayant, comme les banques, intérêt à traiter certaines opérations conformément aux dispositions de Bâle II, le Comité s'est attaché à coopérer avec l'Organisation internationale des commissions de valeurs (OICV) pour élaborer des propositions relevant d'une approche prudente et sensitive au risque. Ces propositions ont été présentées en avril 2005, pour une période de consultation de sept semaines.

La mise en œuvre homogène de Bâle II dans tous les pays, grâce à une coopération renforcée des autorités de supervision, sera une tâche primordiale et un véritable défi ces prochaines années. Le Groupe pour l'application de l'accord (GAA) est l'instance chargée d'encourager la collaboration et les échanges de vues sur les questions de mise en œuvre. Afin de promouvoir une mise en œuvre transfrontière plus efficace, il a notamment eu recours à des études de « cas réels » qui, bien souvent, ont débouché sur des programmes d'application. Ces études permettent avant tout aux autorités d'origine et d'accueil d'acquérir une expérience pratique pour la mise en œuvre de Bâle II. Le GAA traite en outre d'autres domaines importants liés à l'application de Bâle II : validation, risque opérationnel et deuxième pilier, par exemple.

De nombreux superviseurs nationaux non représentés au Comité ont déjà commencé à évaluer les possibilités d'appliquer le nouveau dispositif aux banques de leur juridiction et à planifier le passage à Bâle II. Un document intitulé *Implementation of Basel II : practical considerations* a été publié en juillet 2004 afin de les y aider.

Comptabilité, audit et conformité réglementaire

En matière de comptabilité, le Comité de Bâle s'est particulièrement efforcé, au cours du dernier exercice, de résoudre les divergences de vues concernant l'option de comptabilité à la juste valeur prônée par l'International Accounting

Standards Board (IASB). Un accord a été trouvé début 2005 et l'IASB a approuvé et publié une norme définitive, qui répond aux préoccupations essentielles du Comité. Parallèlement, le Comité a activement participé aux travaux de l'IASB pour le renforcement de la transparence dans la communication sur les instruments financiers. En effet, les rapports financiers devront dorénavant être plus transparents quant aux risques et à leur gestion, selon des principes et exigences très proches du troisième pilier de Bâle II.

Le Comité œuvre depuis plusieurs années à la création d'un Public Interest Oversight Board (PIOB) chargé de superviser l'élaboration de normes internationales par l'International Federation of Accountants (IFAC). Le PIOB a tenu sa première réunion officielle le 1^{er} mars 2005. Le Comité assurera le suivi et l'évaluation des travaux du PIOB.

Pour répondre aux besoins croissants d'assistance, le Comité a publié, en avril 2005, un document sur les principes et bonnes pratiques de conformité et déontologie dans un environnement bancaire réglementé. Ce document traite de la mise en place d'une fonction de conformité réglementaire efficace et de l'adoption de structures, procédures et méthodes de contrôle adaptées à chaque établissement et à son profil de risque particulier.

Autres questions de contrôle bancaire

Dans le cadre de son action en faveur de l'amélioration de la gestion des risques dans les banques, le Comité a publié deux documents : *Principes pour la gestion et la surveillance du risque de taux d'intérêt* et *Consolidated KYC (know your customer) risk management*, ce dernier étant plus particulièrement destiné à aider les groupes bancaires à appliquer un processus efficace de gestion du risque-clientèle. Parallèlement, en collaboration avec les principaux pays non membres du G 10, la Banque mondiale et le FMI, le Comité révisait actuellement les *Principes fondamentaux pour un contrôle bancaire efficace* publiés pour la première fois en 1997 et la *Méthodologie* qui les accompagne, parue en 1999. Un groupe de travail a, en outre, été créé pour réviser les recommandations du Comité sur la gouvernance d'entreprise. Enfin, le Comité a organisé, en septembre 2004, conjointement avec la Banque d'Espagne, la Conférence internationale des autorités de contrôle bancaire, à laquelle étaient représentées les autorités de plus de 120 pays.

Comité sur le système financier mondial

Présidé par Roger W. Ferguson Jr., Vice-Président du Conseil des gouverneurs du Système de Réserve fédérale, le CSFM suit des marchés financiers mondiaux pour le compte des gouverneurs des banques centrales des pays du G 10. Il a pour mandat de déceler les sources potentielles de tensions, d'améliorer la compréhension de leurs structures fondamentales et de favoriser l'amélioration de leur fonctionnement et stabilité. À cet effet, le CSFM organise des consultations trimestrielles entre ses membres et coordonne des initiatives à plus long terme, notamment des groupes de travail constitués d'agents des banques centrales.

Outre les dirigeants des banques centrales du G 10 et de la BCE, les réunions du CSFM rassemblent régulièrement les représentants des banques centrales des économies et centres financiers les plus importants. En 2005, la Banque populaire de Chine et la Banque de Réserve d'Inde ont commencé à y participer.

Suivi des marchés financiers

Les consultations du Comité dans ce domaine ont principalement porté sur les grandes lignes de l'évolution des conditions macroéconomiques et des marchés financiers, en particulier :

- conséquences des déséquilibres internationaux actuels pour les marchés financiers et pour le système financier mondial ;
- stratégies d'abandon, par les banques centrales, de la politique de taux directeurs bas et stables ou des cours de change fixes ou quasi fixes ; stratégies de communication et implications pour les marchés financiers ;
- évolution du marché pétrolier et conséquences du niveau élevé des cours à moyen terme sur la croissance et l'inflation ;
- forces orientant la prise de position et les prix sur les marchés financiers dans un contexte d'ample liquidité mondiale ;
- causes et effets des niveaux historiquement bas des prévisions de volatilité sur tous les marchés, en dépit d'incertitudes macroéconomiques et financières accrues.

Groupes de travail et autres activités

Le CSFM a publié en janvier 2005 les rapports de deux groupes de travail. Le premier traite du rôle de la notation pour les financements structurés et, plus particulièrement, de l'essor rapide de leurs marchés ; de la fonction essentielle des agences de notation et des implications pour les acteurs du marché et les autorités. Ce rapport vient compléter les précédents travaux du CSFM sur le transfert du risque de crédit. Le second rapport, sur les simulations de crise dans les grands établissements financiers, se fonde sur une enquête de mai 2004. Cette étude prolonge également les travaux antérieurs du Comité et aide à mieux comprendre le rôle crucial des simulations de crise dans la gestion des risques.

Donnant suite au rapport du groupe de travail sur l'investissement direct étranger dans le secteur financier des économies émergentes, publié en mars 2004, le Comité a organisé des séminaires régionaux en Corée, au Mexique et en Pologne avec les responsables des banques centrales et les opérateurs de marché locaux. Le CSFM a également poursuivi ses travaux sur les caractéristiques de divers marchés hypothécaires nationaux. Un groupe de travail créé en novembre 2004 est chargé d'étudier, entre autres, les conséquences de l'adoption de nouvelles techniques financières sur le financement du logement et leurs implications pour les marchés financiers nationaux et internationaux. Il devrait rendre son rapport dans le courant de l'année.

Un groupe d'étude sur les fonds spéculatifs a remis son rapport sur l'intérêt de disposer de bases de données commerciales couvrant de tels fonds

pour appuyer les efforts de recherche et de surveillance entrepris par des banques centrales. D'autre part, l'étude semestrielle BRI sur les dérivés de gré à gré a récemment été élargie, sur un modèle conçu par le CSFM, de manière à couvrir le négoce des contrats dérivés sur défaut.

Comité sur les systèmes de paiement et de règlement

Le CSPR contribue au renforcement de l'infrastructure des marchés financiers par la promotion de systèmes de paiement et de règlement sûrs et efficaces. Il a étendu sa coopération avec d'autres institutions et groupements internationaux et admis un groupe de plus en plus large de banques centrales à participer à ses travaux. Tommaso Padoa-Schioppa, membre du Directoire de la BCE, en a assuré la présidence jusqu'à son départ en retraite, le 31 mai 2005. Timothy F. Geithner, Président et Chief Executive Officer de la Banque de Réserve fédérale de New York lui succède dans cette fonction.

En novembre 2004, le CSPR et le Comité technique de l'OICV ont publié un rapport intitulé *Recommandations pour les contreparties centrales*, qui formule 15 recommandations commentées pour la gestion des risques des contreparties centrales (CC). Le rapport propose également une méthodologie pour évaluer l'application des recommandations. Cette méthodologie permet d'identifier les aspects et questions clés, et offre une échelle d'évaluation. En mars 2004, la diffusion du rapport, pour consultation, auprès des banques centrales et régulateurs des marchés de titres ainsi que des participants de marché et opérateurs de CC avait permis de recueillir d'utiles commentaires qui ont été intégrés dans le texte définitif.

Une CC s'interpose entre les contreparties aux transactions financières devenant ainsi acheteur vis-à-vis du vendeur et vice-versa. Une CC bien conçue et dotée de mécanismes adéquats de gestion des risques réduit les expositions de ses participants et contribue à l'objectif de stabilité financière. Elle concentre toutefois aussi sur elle les risques et la responsabilité de leur gestion. L'efficacité de son dispositif de contrôle des risques et l'adéquation des ressources financières dont elle dispose sont donc essentielles pour l'infrastructure des marchés qu'elle dessert.

Durant la période examinée, le Comité s'est aussi consacré à l'élaboration de trois autres rapports, qui ont été publiés en mai 2005 : *Central bank oversight of payment and settlement systems*, *General guidance for payment system development* et *New developments in large-value payment systems*.

La mise en œuvre de sa stratégie de réduction du risque de règlement dans les opérations de change, approuvée par les gouverneurs des banques centrales du G 10 en 1996, demeure l'un des grands axes des travaux du Comité, qui suit et encourage, à cet effet, les initiatives du secteur privé dans ce domaine.

Enfin, le CSPR prête son assistance et son savoir-faire lors d'ateliers et de séminaires organisés par la BRI, en collaboration avec des groupes régionaux de banques centrales, sur des questions liées aux systèmes de paiement.

Comité des marchés

Le CM, présidé par Sheryl Kennedy, Sous-Gouverneur de la Banque du Canada, rassemble de hauts responsables des opérations de marché des banques centrales du G 10. Ses réunions bimestrielles sont l'occasion de procéder à des échanges de vues sur l'évolution récente et les changements structurels affectant les changes et les marchés financiers connexes, mais aussi d'étudier l'impact à court terme de certains événements de l'actualité sur le fonctionnement de ces marchés. De temps à autre, le Comité convie des représentants de grands pays à prendre part à ses débats. Ainsi, au second semestre 2004, la Banque populaire de Chine y a participé pour la première fois.

Les thèmes abordés dans ces réunions sont notamment les suivants :

- causes des amples variations récentes des principaux cours de change bilatéraux ;
- bas niveau des rendements nominaux et de la volatilité implicite sur les principaux marchés obligataires et incidence de la « recherche de rendement » sur les primes de risque ;
- conséquences de l'accumulation des réserves de change pour les marchés financiers ;
- échanges d'information entre banques centrales.

Parmi les autres thèmes abordés durant l'année figuraient : conséquences de la présence accrue des fonds spéculatifs sur les marchés financiers ; impact sur les marchés financiers des modifications apportées à la réglementation des fonds de pension ; questions relatives à la mise en œuvre des politiques monétaires ; incidence du recours croissant à des plateformes électroniques de négociation sur le fonctionnement des marchés.

Groupe de dissuasion de la contrefaçon

Le GDC est mandaté par les gouverneurs des banques centrales du G 10 pour étudier les nouvelles menaces sur la sécurité des billets de banque et proposer des solutions aux instituts d'émission. Il a mis au point des procédés destinés à empêcher la reproduction des billets au moyen de photocopieurs couleur ou d'autres appareils faisant appel à la technologie numérique (ordinateurs personnels, imprimantes, scanners). La BRI apporte son soutien aux travaux du GDC en accueillant son secrétariat et en lui servant d'agent dans ses relations contractuelles.

Contributions générales de la BRI à la coopération financière internationale

Groupe des Dix

La Banque contribue activement aux travaux des ministres des Finances et gouverneurs des banques centrales des pays du G 10, de leurs suppléants et des groupes de travail constitués sous leur égide, en assistant aux réunions en

qualité d'observateur et en fournissant des services de secrétariat, aux côtés du FMI et de l'OCDE.

Dans leur communiqué d'octobre 2004, les ministres et gouverneurs du G 10 ont noté qu'il est important pour le FMI de préserver sa solidité financière pour mener à bien ses missions. Il devra notamment renforcer la surveillance, continuer d'appliquer une conditionnalité appropriée, assurer le suivi des programmes, accorder une plus grande place à l'analyse de la viabilité de la dette dans ses décisions de prêt et appliquer les modifications aux règles d'accès exceptionnel.

Le G 10 a salué l'utilisation de plus en plus fréquente de clauses d'action collective dans les contrats d'émission d'obligations souveraines. Les clauses d'action majoritaire, en particulier, donnent aux créanciers et aux émetteurs un moyen efficace de renégocier leur dette si besoin est. Aucune disposition n'est cependant habituellement prévue pour favoriser le dialogue et la communication entre créanciers et émetteurs souverains à un stade précoce pour prévenir les litiges.

Enfin, le G 10 poursuit ses travaux sur le financement des retraites et examine les conséquences, pour les marchés financiers, de l'accroissement de la longévité et de la réforme des retraites.

Forum sur la stabilité financière

Créé en 1999, le FSF s'emploie à favoriser la stabilité financière internationale en renforçant l'échange d'information et la coopération en matière de supervision et de surveillance. Il a pour principale mission d'évaluer les vulnérabilités de nature conjoncturelle et structurelle du système financier international et d'encourager et de coordonner les initiatives visant à y remédier. Le FSF rassemble de hauts responsables des ministères des Finances, des banques centrales et des autorités des principales places financières ainsi que les représentants d'institutions financières internationales, de régulateurs internationaux et de groupes constitués d'experts des banques centrales. Des informations supplémentaires sont disponibles sur www.fsforum.org.

Les séances plénières du FSF sont semestrielles et les plus récentes se sont tenues à Washington DC, en septembre 2004, et à Tokyo, en mars 2005. Elles ont eu pour thèmes l'évolution macroéconomique et financière, la capacité de résistance des institutions financières et les risques potentiels pour la stabilité financière. Ont également été passées en revue les initiatives internationales visant à renforcer les systèmes financiers et les façons d'encourager ces efforts. D'autres sujets plus spécifiques ont, par ailleurs, retenu l'attention : l'exposition du système financier aux variations inattendues de l'appétit pour le risque et de la prise de risque ; les activités de transfert du risque de crédit ; les risques sur les particuliers ; l'expansion des fonds spéculatifs ; le manque de transparence en matière de réassurance.

Le FSF a récemment entrepris d'améliorer l'application des normes dans les secteurs de la banque, des titres et de l'assurance : en avril 2005, son secrétariat a réuni les instances internationales de normalisation et

d'évaluation avec les autorités nationales de réglementation, pour faire le point sur les progrès réalisés, et notamment pour fixer des priorités et mesurer les ressources disponibles.

Le FSF a continué de lancer et de soutenir des initiatives destinées à renforcer les normes et pratiques comptables et d'audit. S'agissant de l'audit, il a organisé, en septembre 2004, une première réunion des nouvelles autorités indépendantes chargées de la surveillance des auditeurs, récemment instaurées dans plusieurs pays. Les participants ont partagé leur expérience sur les thèmes suivants : la définition du nouveau cadre de surveillance de la profession ; les défis posés par le contrôle de la qualité des procédures d'audit ; la nécessité de définir le cadre de coopération et de reconnaissance mutuelle entre instances nationales. Le FSF a en outre soutenu la création, en mars 2005, du Public Interest Oversight Board (PIOB) dont la mission est de superviser les travaux de la Fédération internationale des comptables (IFAC) en matière d'audit et d'assurance. En octobre 2004, le Forum a organisé une importante table ronde avec l'International Accounting Standards Board (IASB) et l'IFAC, sur l'application des normes internationales de comptabilité et d'audit.

Le FSF a continué à promouvoir l'échange d'information et la coopération transfrontière avec les autorités des places franches sur les questions prudentielles et réglementaires. Prolongeant les initiatives nationales et internationales de certains de ses membres et ses travaux antérieurs, il a lancé, en mars 2005, un nouveau processus en ce sens.

Le FSF s'est également appliqué à renforcer la coopération internationale concernant la continuité d'exploitation dans le secteur financier. Conjointement avec la Bank of England, il a organisé, en juillet 2004, un atelier destiné à évaluer les normes en vigueur dans ce domaine, en particulier pour les activités transfrontières. L'Instance conjointe Comité de Bâle-OICV-AICA envisage d'élaborer une série de recommandations à l'intention des autorités et des opérateurs sur ce sujet.

L'un des objectifs du FSF, à terme, sera de déterminer si les institutions financières et le système financier dans son ensemble sont prêts à faire face au retour éventuel de turbulences et à une plus grande aversion pour le risque des intervenants sur les marchés.

Tout au long de l'année écoulée, le FSF a informé les ministres des Finances et gouverneurs des banques centrales du G 7, ainsi que le Comité monétaire et financier international du FMI sur les zones de fragilité financière et sur divers sujets. D'autre part, le Forum a continué d'organiser des réunions régionales pour permettre une plus grande prise de conscience à cet égard et encourager les travaux en cours.

Association internationale des contrôleurs d'assurance

L'AICA contribue à la stabilité financière mondiale en renforçant la surveillance du secteur de l'assurance, en élaborant des normes et en développant la coopération internationale basée sur l'échange d'information et l'assistance mutuelle. L'AICA a collaboré avec d'autres régulateurs internationaux à la mise

au point de principes pour la surveillance des conglomérats financiers. En outre, elle participe activement aux travaux du Forum sur la stabilité financière. L'adhésion de nouveaux membres et observateurs témoigne de la reconnaissance croissante de la mission de l'AICA. Des informations supplémentaires sont disponibles sur le site www.iaisweb.org.

Durant l'exercice, l'AICA a pris plusieurs initiatives importantes en rapport avec l'élaboration de normes applicables au secteur de l'assurance, notamment en matière de solvabilité, de comptabilité et de réassurance.

Afin d'évaluer la solvabilité des assureurs, l'AICA a défini un dispositif de surveillance consistant en une structure et des normes communes pour renforcer la transparence et harmoniser les divers régimes.

En matière de comptabilité, l'AICA entretient un dialogue permanent avec l'International Accounting Standards Board (IASB). Elle s'emploie à élaborer une note de synthèse sur les méthodes d'évaluation du passif des assureurs qui seraient compatibles avec les résultats prévisibles des travaux de l'IASB (contrats d'assurance, phase II) et acceptables d'un point de vue prudentiel. En collaboration avec d'autres régulateurs internationaux, l'AICA a en outre soutenu la création du Public Interest Oversight Board, chargé de superviser les activités d'intérêt public de la Fédération internationale des comptables.

L'AICA a publié son premier rapport sur le marché mondial de la réassurance, en réponse aux préoccupations du FSF soulignant que des insuffisances en termes de transparence et de communication financière empêchaient d'évaluer correctement l'incidence potentielle de la réassurance sur le secteur de l'assurance et les services financiers en général. Une norme de communication financière visant assureurs et réassureurs a été adoptée, en 2004, concernant les résultats techniques dans l'assurance non-vie, et deux autres sont en préparation sur la rentabilité des placements financiers et les résultats techniques dans l'assurance vie.

L'AICA s'est, en outre, intéressée à d'autres thèmes : lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme ; détection, par le biais d'un programme d'autoévaluation des principes fondamentaux, des points forts et des zones de fragilité en matière de régulation et de surveillance dans certaines juridictions ; organisation de séminaires, conférences et ateliers de formation, souvent en collaboration avec l'Institut pour la stabilité financière.

Association internationale de protection des dépôts

Créée en mai 2002, cette association (International Association of Deposit Insurers, IADI) a ouvert son siège à la BRI en octobre de la même année. Présidée par Jean Pierre Sabourin, également Président du Conseil exécutif, elle regroupe 56 organismes du monde entier (39 en qualité de membres), dont plusieurs banques centrales intéressées à promouvoir l'adoption ou le bon fonctionnement de systèmes efficaces d'assurance ou de garantie des dépôts. Elle a pour principaux objectifs de favoriser le dialogue sur des sujets d'intérêt et de préoccupation communs et de formuler des recommandations en vue de renforcer l'efficacité de tels systèmes.

Au cours de sa troisième année d'existence, l'IADI a continué de faciliter et d'élargir les contacts internationaux entre organismes de garantie des dépôts et autres parties intéressées. Sa troisième conférence annuelle, tenue en Suisse en octobre 2004, a réuni 145 responsables de 47 pays. Des conférences, séminaires, réunions de comités et autres manifestations conjointes organisés dans de nombreux pays ont relayé ses initiatives au niveau régional.

Dans le cadre de ses travaux sur les recommandations visant à renforcer l'efficacité des systèmes de protection des dépôts, l'IADI a publié deux documents : le premier, sur la structure et la création de systèmes de protection des dépôts, le second, sur la mise en place de régimes à primes différenciées. L'IADI a également commencé à collaborer avec la communauté financière internationale sur les moyens d'aider les autorités nationales de surveillance à évaluer l'efficacité de ces systèmes. L'IADI a approuvé les conclusions du Dialogue d'orientation sur l'assurance-dépôts de la Coopération économique Asie-Pacifique (APEC), tenu en février 2004, et proposera des recommandations à cet égard.

Enfin, l'IADI a contribué à une nouvelle publication de l'International Association of Restructuring, Insolvency and Bankruptcy Professionals, intitulée *Bank Insolvency, an International Guide for Deposit Insurers*, synthèse d'une enquête menée dans 48 pays, dont l'objectif est de favoriser le dialogue entre ces professionnels et les organismes de garantie des dépôts.

L'IADI présente ses activités sur son site (www.iadi.org) et dans sa lettre périodique. Elle diffuse également chaque trimestre un manuel des formations auprès des organismes de garantie des dépôts.

Services financiers de la Banque

Services bancaires

La BRI propose aux banques centrales et autres autorités monétaires une gamme étendue de services financiers pour les aider à gérer leurs réserves de change. Sa clientèle compte actuellement quelque 130 institutions nationales, plus une dizaine d'institutions internationales.

Sécurité et liquidité sont les qualités essentielles des services d'intermédiation de crédit de la Banque, lesquels s'appuient sur un dispositif rigoureux de gestion interne des risques. Conformément aux meilleures pratiques, une unité de contrôle des risques indépendante, faisant directement rapport au Directeur Général Adjoint – et, par son intermédiaire, au Directeur Général – suit les risques de crédit, de liquidité, de marché et opérationnel.

Pour répondre à la diversité de leurs besoins – en constante évolution –, la BRI offre aux banques centrales un large choix de produits financiers, tant en termes de monnaies que d'échéances. Outre sa gamme classique de produits de court terme, tels que comptes à vue/à préavis et dépôts à terme,

la Banque propose deux instruments qui sont négociables (à l'achat et à la vente) directement auprès d'elle : FIXBIS, placement à taux fixe dont la durée peut aller d'une semaine à un an, et MTI, instrument à moyen terme, de durée comprise entre un et dix ans, également disponible avec option de remboursement anticipé.

La Banque réalise, en outre, des opérations de change et sur or pour le compte de sa clientèle. À l'occasion, elle accorde aux banques centrales des crédits à court terme, en principe assortis de garanties. Elle assume également des fonctions de mandataire (*trustee*) et d'agent détenteur de sûretés (infra).

La BRI offre des services de gestion d'actifs sur titres d'émetteurs souverains et créances de première qualité, sous deux formes : mandat spécifique de gestion de portefeuille négocié entre la Banque et une banque centrale ; fonds de placement à capital variable permettant à plusieurs parties d'investir dans un fonds commun. Après avoir créé un premier Fonds obligataire Asie (Asian Bond Fund, ou ABF1), en juillet 2003, les onze banques centrales et autorités monétaires membres de l'EMEAP en ont lancé un second (ABF2), en décembre 2004. La BRI agit en qualité de gestionnaire pour ABF1 et d'administrateur pour ABF2.

Deux salles de marché interconnectées assurent les services financiers de la Banque : l'une au siège, à Bâle, et l'autre au Bureau d'Asie, à Hong-Kong RAS.

Opérations du Département bancaire en 2004/05

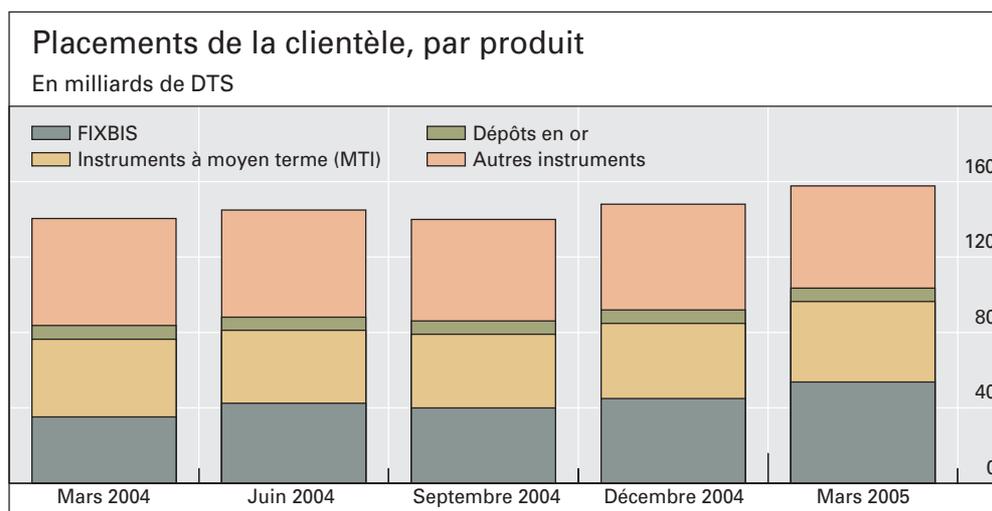
La progression du bilan s'est poursuivie, et la BRI a terminé sur un record pour le cinquième exercice consécutif. Le 31 mars 2005, le bilan s'établissait à DTS 180,5 milliards, en hausse de DTS 12,6 milliards, ou 7,5 %, par rapport à l'exercice précédent. À change constant sur l'exercice, il se serait inscrit à DTS 180,9 milliards.

Passif

La taille du bilan de la BRI est principalement déterminée par les dépôts de sa clientèle. Au 31 mars 2005, ceux-ci (hors opérations de pension) se chiffraient à DTS 157,7 milliards, contre DTS 140,4 milliards un an auparavant.

Ces dépôts sont, pour l'essentiel, libellés en monnaies et, pour le reste, en or. Alors que les dépôts en or sont demeurés pratiquement inchangés, à DTS 7,1 milliards, les dépôts en monnaies, qui totalisaient DTS 133,2 milliards il y a un an, se sont élevés à DTS 150,6 milliards au 31 mars 2005, soit l'équivalent de 6 % du total des réserves de change mondiales. Durant l'exercice, leur composition par monnaie a changé, la part du dollar EU passant de 62 % à 65 %, et celle de l'euro revenant de 21 % à 18 %.

L'augmentation des dépôts de la clientèle a surtout bénéficié aux placements en instruments de court terme. Les souscriptions de FIXBIS se sont accrues de plus de 50 % ; c'est le produit privilégié par la clientèle, avec un encours qui représente plus d'un tiers du total des dépôts en monnaies. Les dépôts à terme ont progressé de 30 %. Le solde des comptes à vue/à



préavis, par contre, a diminué de plus d'un tiers, ce qui a presque annulé son expansion de l'exercice précédent. Les souscriptions de MTI, deuxième instrument de dépôt, sont restées relativement stables sur l'exercice (graphique).

La répartition géographique des dépôts en monnaies montre que la demande de la clientèle d'Asie a poursuivi sa forte progression.

Actif

Les actifs de la BRI prennent essentiellement la forme de placements auprès de banques commerciales de tout premier rang à forte notoriété internationale ainsi que d'acquisitions (achats fermes ou prises en pension) de titres souverains et quasi souverains. S'y ajoutent 180 tonnes d'or fin, 12 tonnes ayant été cédées au cours de l'exercice. La Banque gère prudemment son exposition au risque de crédit : au 31 mars 2005, plus de 99 % de ses actifs étaient assortis d'une note égale ou supérieure à A- (note 37.E. des états financiers).

Les avoirs sous forme de dépôts en monnaies et de titres, y compris titres pris en pension, totalisaient DTS 165,4 milliards le 31 mars 2005, contre DTS 153,7 milliards un an auparavant. Ces fonds supplémentaires ont été principalement investis en dépôts à terme auprès de banques, en obligations souveraines G 10 et, dans une moindre mesure, en bons du Trésor. En revanche, les titres pris en pension se sont contractés de DTS 7,8 milliards.

La Banque utilise divers instruments dérivés pour optimiser la gestion de ses actifs et passifs (note 7 des états financiers).

Fonctions d'agent et de mandataire (trustee)

Mandataire (trustee) d'emprunts publics internationaux

Durant l'exercice, la Banque a continué de remplir ses fonctions de mandataire pour les obligations de consolidation 1990–2010 des Emprunts Dawes et Young (pour des informations détaillées, se reporter au 63^e Rapport annuel, juin 1993). La Deutsche Bundesbank, en tant qu'agent payeur, a notifié à la

Banque que la Bundeswertpapierverwaltung (BWV – Administration fédérale allemande des titres) avait fait procéder, en 2004, au paiement d’approximativement €5,0 millions à titre de remboursement du principal et de paiement d’intérêts. Les valeurs d’encaissement et autres précisions ont été publiées par la BWV dans le *Bundesanzeiger* (Journal officiel).

S’agissant de l’application de la clause de garantie de change pour l’Emprunt Young par la BWV, la Banque a maintenu les réserves qu’elle a formulées (précisées dans le *50^e Rapport annuel*, juin 1980), lesquelles valent aussi pour les obligations de consolidation 1990–2010.

Agent de séquestre

La BRI a agi en qualité d’agent de séquestre pour la transaction liée à une action judiciaire relative à la catastrophe survenue au vol 103 de la Pan Am au-dessus de Lockerbie, Écosse, le 21 décembre 1988 (*74^e Rapport annuel*, juin 2004). Ce mandat a expiré le 17 février 2005.

Agent détenteur de sûretés

En vertu de plusieurs contrats, la BRI agit en qualité d’agent détenteur de sûretés, se chargeant de leur garde et de leur placement pour le compte des porteurs de certaines obligations souveraines en devises émises dans le cadre d’accords de restructuration de la dette extérieure. Les contrats de nantissement en cours concernent les obligations du Brésil (*64^e Rapport annuel*, juin 1994), du Pérou (*67^e Rapport annuel*, juin 1997) et de la Côte d’Ivoire (*68^e Rapport annuel*, juin 1998).

Aspects institutionnels et administratifs

Retrait et redistribution d’actions BRI

La décision de l’Assemblée générale extraordinaire (AGE), tenue le 8 janvier 2001, de modifier les Statuts de la BRI pour réserver exclusivement aux banques centrales le droit de détenir des actions BRI a opéré le retrait obligatoire des 72 648 actions alors en mains privées des émissions américaine, belge et française (opération décrite en détail dans le *71^e Rapport annuel*, juin 2001). Ces actions ont ensuite été détenues en propre par la Banque, tout comme 2 304 actions de ces mêmes émissions, rachetées à des banques centrales au moment de l’opération de retrait.

Le montant de l’indemnité à verser aux anciens actionnaires privés inscrits sur les registres de la Banque avait été fixé initialement par l’AGE à 16 000 francs suisses par action. Certains d’entre eux ont contesté ce montant et porté leur requête devant le Tribunal arbitral prévu par l’Accord de La Haye, qui, conformément à l’article 54 des Statuts de la BRI, est seul compétent pour connaître des différends entre la Banque et ses anciens actionnaires privés résultant du retrait. Le Tribunal arbitral a rendu, le 22 novembre 2002, une sentence partielle confirmant la légalité du rachat obligatoire, concluant néanmoins que l’indemnité devait être augmentée.

Dans sa sentence définitive du 19 septembre 2003, le Tribunal arbitral a fixé le montant de l'indemnité supplémentaire due aux demandeurs (*74^e Rapport annuel*, juin 2004). Au 31 mars 2005, conformément à l'engagement antérieur pris par la Banque d'appliquer de son plein gré la décision du Tribunal arbitral à tous les anciens actionnaires privés inscrits sur ses registres, en règlement définitif pour solde de tout compte, l'indemnité supplémentaire fixée par le Tribunal arbitral avait été réglée sur plus de 99 % des actions reprises.

Dans le cadre d'une action engagée en France par un autre groupe d'anciens actionnaires privés, une décision est pendante devant la Cour de cassation (juridiction la plus élevée de l'ordre judiciaire français) sur la validité d'une décision antérieure déniait la compétence juridictionnelle des tribunaux français en l'espèce (*74^e Rapport annuel*, juin 2004).

Au cours de l'exercice écoulé, le Conseil d'administration a pris la décision de redistribuer l'intégralité des 74 952 actions reprises en proposant aux banques centrales membres de la BRI de les acquérir. Cette offre d'achat portait en outre sur 1 100 actions de l'émission américaine également détenues en propre par la Banque, auparavant inscrites dans ses registres au nom d'un consortium de banques centrales. Conformément aux dispositions des Statuts de la BRI, modifiés le 8 janvier 2001, le prix de vente pour ces 76 052 actions était de 23 977,56 francs suisses l'action – soit un montant égal à l'indemnité (hors intérêts) versée aux anciens actionnaires privés. Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2005, la Banque a redistribué toutes les actions des émissions belge et française aux banques centrales des pays respectifs. Le produit de cette redistribution de 40 119 actions s'est élevé à 962,0 millions de francs suisses, soit DTS 536,7 millions, aux dates de transaction. Au début de l'exercice entamé le 1^{er} avril 2005, la Banque a vendu les autres actions BRI – soit 35 933 actions de l'émission américaine – au terme d'un appel d'offres aux banques centrales membres. Le produit de cette vente s'est chiffré à 861,6 millions de francs suisses, soit DTS 468,2 millions, au 31 mai 2005, date de la transaction.

Administration de la Banque

Politique budgétaire

Le processus d'élaboration du budget des dépenses de la Banque commence environ six mois avant le début de l'exercice, avec la définition, par la Direction, des grandes orientations et du cadre financier. Dans ce contexte, chaque unité opérationnelle précise ses projets et les besoins en ressources correspondants. Le cadrage des programmes d'activité présentant objectifs et ressources disponibles permet d'élaborer un projet de budget financier, qui doit être approuvé par le Conseil avant le début de l'exercice.

Lors de l'établissement du budget, une distinction est faite entre frais d'administration et dépenses d'investissement. Comme dans d'autres organisations comparables, les charges au titre de la Direction et du personnel, y compris rémunérations, pensions et assurance maladie et accidents,

s'élèvent à quelque 70 % des frais d'administration. Les autres grands postes, qui en représentent chacun environ 10 %, sont l'informatique et les télécommunications ainsi que les immeubles et équipement de la Banque. Par nature, les dépenses d'investissement varient notablement d'un exercice à l'autre. Le règlement de la plupart des dépenses administratives et d'investissement de la Banque s'opère en francs suisses.

Pour l'exercice 2004/05, les frais d'administration avant amortissement se sont établis à 214,1 millions de francs suisses, chiffre inférieur de 2,6 % au budget de 219,8 millions de francs suisses¹. Des dépenses moins importantes que prévu en informatique et en frais de déplacement ainsi que la réintégration dans les comptes d'une provision constituée pour des remboursements d'impôts antérieurs à 2003 aux agents de nationalité suisse² ont été les principales raisons de la sous-utilisation des fonds inscrits au budget. À 27,1 millions de francs suisses, les dépenses d'investissement ont été inférieures de 5,6 millions au budget. Les projets d'amélioration des systèmes de sécurité de la Banque et le réagencement de l'auditorium ont été menés à bien fin mai 2005, sans dépassement budgétaire. Les dépenses sont d'ailleurs restées, par rapport à ces dernières années, plus près des limites des dotations, témoignant d'un effort de précision dans la définition des différents postes du budget. Pour favoriser encore un ciblage plus strict du budget, la Direction de la Banque a institué un suivi trimestriel de la réalisation des objectifs.

En mars 2005, le Conseil a approuvé une hausse de 2,9 %, à 226,3 millions de francs suisses, du budget administratif et une baisse de 5,7 millions de francs suisses, à 27,0 millions, du budget d'investissement. Ce budget 2005/06 s'articule autour de deux grands axes : renforcement des fonctions Contrôle des risques, Audit interne et Conformité réglementaire et poursuite de l'amélioration de la sécurité. Il prévoit en outre une augmentation limitée de l'effectif du Bureau d'Asie.

Politique de rémunération

Les postes des agents de la BRI sont classés par catégories sur la base de plusieurs critères objectifs, notamment qualifications, expérience et responsabilités. À chaque catégorie correspond une bande de rémunération. Une révision périodique évalue la grille des traitements de la BRI par comparaison avec celle d'institutions et de segments de marché similaires, en tenant compte des différences de régime fiscal des agents des institutions considérées. Dans le cadre de cet exercice, la Banque retient la moitié supérieure des salaires de référence afin d'attirer des personnes hautement qualifiées.

La grille des traitements est ajustée chaque année en fonction du taux d'inflation en Suisse et de l'augmentation moyenne des salaires, en termes

¹ La comptabilité budgétaire de la Banque, tenue en comptabilité d'exercice, exclut certains ajustements de comptabilité financière, principalement au titre des obligations découlant du régime de retraite, opérés en fonction de l'évolution des marchés financiers et des paramètres actuariels. Ces facteurs additionnels sont incorporés sous Charges d'exploitation, au compte de profits et pertes (voir Bénéfice net et répartition).

² Ces dispositions correspondaient au précédent Accord de siège avec le Conseil fédéral suisse, modifié le 1^{er} janvier 2003.

réels, dans le secteur des affaires des grands pays industrialisés. En juillet 2004, cet ajustement a été de +1,76 %. À l'intérieur de chaque bande, la variation du traitement d'un agent est fondée sur le mérite, à partir d'une évaluation périodique de ses prestations. La BRI n'applique pas un système de bonus.

Les agents, y compris les hauts responsables, qui n'ont pas la nationalité suisse et qui ne sont pas recrutés localement ont droit à une indemnité d'expatriation ; celle-ci s'établit actuellement, selon la situation de famille, à 14 % ou 18 % du traitement annuel, dans les limites d'un plafond. Ils ont également droit à une indemnité de scolarité³. En outre, les agents BRI bénéficient, à travers la Banque, d'une assurance maladie et accidents ainsi que d'un régime de retraite contributif à prestations déterminées.

S'agissant des membres de la Direction, il a été décidé, début 2005, de réexaminer périodiquement leurs traitements en les comparant aux conditions de rémunération dans des institutions de référence. Entre ces réexamens, les traitements concernés sont ajustés chaque année en fonction du taux d'inflation en Suisse. Au 1^{er} juillet 2004, la rémunération annuelle des hauts responsables, hors indemnité d'expatriation, s'établissait ainsi :

- Directeur Général 709 849 francs suisses
- Directeur Général Adjoint 600 641 francs suisses
- Chefs de département 546 000 francs suisses

Le Directeur Général bénéficie également d'une indemnité de représentation et d'un régime de pension particulier.

L'Assemblée générale approuve la rémunération des membres du Conseil d'administration ; des ajustements sont effectués tous les trois ans. Depuis le 1^{er} juillet 2002, la rémunération fixe globale payée annuellement au Conseil d'administration se chiffre à 844 800 francs suisses. En outre, les membres du Conseil reçoivent un jeton de présence pour chacune des séances auxquelles ils participent. Dans l'hypothèse où le Conseil se réunit au complet à l'ensemble des séances, le total annuel de ces jetons s'établit à 777 240 francs suisses.

Politique d'archivage

Par souci de transparence et pour aider la recherche universitaire, la Banque a pris l'initiative, en mars 1998, de permettre au public d'accéder à ses archives. Aux termes des dispositions régissant l'accès à ces archives, tous les documents de plus de trente ans ayant trait aux activités et opérations de la Banque peuvent être consultés, à l'exception d'un nombre restreint de documents qui conservent leur caractère privé ou confidentiel au-delà de ce laps de temps. La BRI détermine à sa discrétion, au nom de la protection de la vie privée et/ou des intérêts légitimes de tierces parties, quels documents ne peuvent pas être consultés.

³ Certains agents engagés par la Banque avant 1997 reçoivent une indemnité d'expatriation de 25 %, mais ne peuvent prétendre à l'indemnité de scolarité.

Bénéfice net et répartition

Bénéfice net

Le bénéfice net du 75^e exercice s'est établi à DTS 370,9 millions, contre DTS 536,1 millions l'an passé. Les composantes de ce résultat sont exposées ci-après.

Total des produits d'exploitation

Le total des produits d'exploitation s'est inscrit à DTS 458,4 millions, contre DTS 564,5 millions pour l'exercice précédent. Trois grandes tendances expliquent cette évolution.

- La baisse des produits d'intérêts et la variation d'évaluation sur les instruments dérivés qui avaient été souscrits à des fins de protection en anticipation de hausses des taux d'intérêt ont diminué le revenu des titres de placement sur fonds propres de la Banque. Cette diminution a largement contrebalancé le supplément de revenu qui a résulté de l'accroissement des fonds propres de la Banque dû au bénéfice non distribué et aux souscriptions d'actions.
- Le produit net sur les ressources de la Banque est revenu à des niveaux plus conformes à la normale. L'exercice précédent, il avait bénéficié, exceptionnellement, d'un resserrement des primes de risque durant l'été 2003, ce qui avait donné lieu à un gain de réévaluation sur les placements de la Banque à moyen terme. Ce facteur l'a emporté sur la hausse du produit résultant de la progression des dépôts de la clientèle.
- Une perte de change nette de DTS 34,5 millions a été enregistrée, principalement au titre de la position en francs suisses ouverte jusqu'à la souscription, par la Banque nationale de Belgique (en octobre 2004) et la Banque de France (en novembre 2004), des actions des émissions belge et française, respectivement, auparavant détenues en propre par la BRI. Cette perte de change a été intégralement compensée par un gain équivalent porté au compte de fonds propres, conformément à la politique comptable de la Banque, quand ces actions ont été redistribuées. L'incidence globale sur les fonds propres est donc nulle.

Charges d'exploitation

Les charges d'exploitation (note 27 des états financiers) se sont établies à DTS 145,0 millions, en progression de 1,8 % sur l'exercice précédent (DTS 142,5 millions). Les frais d'administration avant amortissement se sont chiffrés à DTS 129,3 millions, en hausse de 2,9 % par rapport au montant de DTS 125,6 millions enregistré en 2003/04. La dotation aux amortissements s'est contractée, revenant de DTS 16,9 millions à DTS 15,7 millions. En francs suisses, monnaie dans laquelle s'opère le règlement de la plupart des dépenses de la Banque, les frais d'administration avant amortissement, selon la méthode de comptabilité financière de la Banque, qui tient compte de l'évolution des marchés financiers et de la méthodologie actuarielle, ont baissé de 1,1 %, revenant de 236,5 millions à 234,0 millions de francs suisses.

La hausse des charges au titre des rémunérations et des pensions des agents reflète globalement l'accroissement moyen de 3,2 % de l'effectif en équivalent temps plein. Elle a été en partie compensée par la reprise d'une provision constituée, en application d'anciennes dispositions donnant effet à l'Accord de siège, modifié le 1^{er} janvier 2003, pour rembourser les impôts antérieurs à 2003 des agents de nationalité suisse. Le poste Autres dépenses de personnel a enregistré une baisse due à une diminution des charges, en comptabilité financière, au titre de l'assurance maladie et accidents.

Bénéfice d'exploitation et autres produits

Le bénéfice d'exploitation de la Banque, qui reflète le profit de ses activités courantes, s'est établi à DTS 313,4 millions, en repli de 25,7 % par rapport à 2003/04 (DTS 422,0 millions).

Un gain net de DTS 7,0 millions sur ventes de titres de placement a été obtenu grâce au réaligement du portefeuille sur sa référence sous-jacente. Le bénéfice net de DTS 154,4 millions, l'exercice précédent, s'expliquait par le fait que les titres de placement cédés avaient été acquis à un moment où les taux d'intérêt étaient plus élevés.

Le gain matérialisé de DTS 50,5 millions sur ventes d'actifs de placement en or correspond à la cession de 12 tonnes d'or, sur un total de 192 tonnes au 31 mars 2004. Ces ventes n'ont eu aucune incidence sur les fonds propres de la Banque, étant donné que, conformément aux conventions comptables de la BRI, l'or en question était déjà inscrit au bilan à sa valeur de marché.

Le bénéfice net pour l'exercice 2003/04 avait été établi après déduction des intérêts et de la perte de conversion en rapport avec la sentence définitive du Tribunal arbitral de La Haye, le 19 septembre 2003.

Proposition de répartition du bénéfice net pour l'exercice

En application de l'article 51 des Statuts, le Conseil d'administration recommande à l'Assemblée générale de répartir et d'affecter comme suit le bénéfice net de DTS 370,9 millions pour l'exercice 2004/05 :

1. DTS 114,4 millions au paiement d'un dividende de DTS 235 par action ;
2. DTS 25,7 millions à transférer au Fonds de réserve générale⁴ ;
3. DTS 6,0 millions à transférer au Fonds spécial de réserve de dividendes ;
4. DTS 224,8 millions, soit le reliquat du bénéfice net disponible, à transférer au Fonds de réserve libre. Le Conseil d'administration peut utiliser ce Fonds pour tout objet conforme aux Statuts.

Si cette recommandation est approuvée, le dividende sera payé le 1^{er} juillet 2005 aux actionnaires inscrits sur les registres de la Banque le 31 mars 2005, dans toute monnaie entrant dans la composition du DTS ou en francs suisses, selon les instructions des actionnaires. Le dividende proposé pour 2004/05, DTS 235 par action, est en hausse de 4,4 % par rapport à 2003/04.

⁴ L'article 51 des Statuts de la BRI dispose que, lorsque le Fonds de réserve générale atteint le quadruple du capital libéré de la Banque (ce qui était le cas au 31 mars 2005), 10 % du bénéfice après paiement du dividende est affecté à ce fonds, jusqu'à ce qu'il atteigne le quintuple du capital effectivement versé.

Le dividende sera payé en totalité sur 470 073 actions. Les 40 119 actions qui étaient détenues en propre par la Banque et qui ont été redistribuées au cours de l'exercice seront rémunérées au prorata à compter de la date de valeur de la souscription. Les actions émises et libérées avant le rachat sont au nombre de 547 125, dont 36 933 détenues en propre au 31 mars 2005, parmi lesquelles 34 833 actions reprises d'anciens actionnaires privés et de banques centrales et 2 100 autres. Les actions propres ne recevront aucun dividende.

Rapport des commissaires-vérificateurs

Les états financiers de la Banque ont été dûment vérifiés par les services de PricewaterhouseCoopers AG, qui ont confirmé qu'ils donnent une présentation sincère et régulière de la situation financière de la Banque au 31 mars 2005 et des résultats de ses opérations pour l'exercice clos à cette date. Leur rapport figure immédiatement à la suite des états financiers.

Conseil d'administration

Nout H. E. M. Wellink, Amsterdam
Président du Conseil d'administration,
Président de la Banque

Hans Tietmeyer, Francfort-sur-le-Main
Vice-Président

Vincenzo Desario, Rome
David Dodge, Ottawa
Antonio Fazio, Rome
Toshihiko Fukui, Tokyo
Timothy F. Geithner, New York
Lord George, Londres
Alan Greenspan, Washington
Hervé Hannoun, Paris
Lars Heikensten, Stockholm
Mervyn King, Londres
Christian Noyer, Paris
Guy Quaden, Bruxelles
Jean-Pierre Roth, Zurich
Vicomte Alfons Verplaetse, Bruxelles
Axel A. Weber, Francfort-sur-le-Main

Suppléants

Bruno Bianchi ou Giovanni Carosio, Rome
Roger W. Ferguson ou Karen H. Johnson, Washington
Peter Praet ou Jan Smets, Bruxelles
Jürgen Stark ou Stefan Schönberg, Francfort-sur-le-Main
Marc-Olivier Strauss-Kahn ou Michel Cardona, Paris
Paul Tucker ou Paul Fisher, Londres

Comités du Conseil d'administration

Comité consultatif
Comité d'audit

présidés, l'un et l'autre, par Hans Tietmeyer

Direction

Malcolm D. Knight	Directeur Général
André Icard	Directeur Général Adjoint
Peter Dittus	Secrétaire Général, Chef de Département
William R. White	Conseiller économique, Chef du Département monétaire et économique
Günter Pleines	Chef du Département bancaire
Mario Giovanoli	Directeur juridique
Már Gudmundsson	Chef Adjoint du Département monétaire et économique
Jim Etherington	Secrétaire Général Adjoint
Louis de Montpellier	Chef Adjoint du Département bancaire
Josef Tošovský	Président, Institut pour la stabilité financière

Modifications dans la composition du Conseil d'administration et de la Direction de la Banque

À sa séance de novembre 2004, le Conseil a réélu Nout Wellink, Président de la Nederlandsche Bank, aux postes de Président du Conseil d'administration et de Président de la Banque pour une nouvelle période de trois ans commençant le 1^{er} mars 2005 et expirant le 29 février 2008. Lors de sa séance de mars 2005, le Conseil a réélu Lars Heikensten, Gouverneur de la Sveriges Riksbank, membre du Conseil d'administration pour une nouvelle période de trois ans qui prendra fin le 31 mars 2008. À cette même séance, Mervyn King, Gouverneur de la Bank of England, a reconduit Lord George dans ses fonctions d'administrateur pour une nouvelle période de trois ans qui s'achèvera le 6 mai 2008.

S'agissant de la Direction de la Banque, Peter Dittus a été nommé Secrétaire Général et Directeur de l'Administration de la Banque le 1^{er} janvier 2005, pour remplacer Gunter Baer, parti en retraite. Günter Pleines a été nommé à la tête du Département bancaire, avec effet au 1^{er} avril 2005, en remplacement de Robert Sleeper, parti en retraite. Jim Etherington est devenu Secrétaire Général Adjoint le 1^{er} juin 2005. Louis de Montpellier a été nommé Chef Adjoint du Département bancaire à compter de la mi-juin 2005. Toutes

ces nouvelles nominations à la Direction de la Banque portent sur une période de cinq ans, renouvelable.

C'est avec une profonde tristesse que le Conseil a appris le décès du Baron Cecil de Strycker, Gouverneur honoraire de la Banque nationale de Belgique, survenu le 5 septembre 2004, à l'âge de 89 ans. Le Baron de Strycker avait siégé au Conseil, de 1975 à 1982, en qualité d'administrateur d'office, puis, jusqu'en juin 1989, en tant qu'administrateur nommé.

Banques centrales membres de la BRI⁵

Banque de Réserve d’Afrique du Sud	Central Bank & Financial Services Authority of Ireland
Banque d’Algérie	Banque centrale d’Islande
Deutsche Bundesbank	Banque d’Israël
Agence monétaire d’Arabie Saoudite	Banca d’Italia
Banque centrale d’Argentine	Banque du Japon
Banque de Réserve d’Australie	Banque de Lettonie
Banque nationale d’Autriche	Banque de Lituanie
Banque nationale de Belgique	Banque nationale de la République de Macédoine
Banque centrale de Bosnie-Herzégovine	Banque centrale de Malaysia
Banque centrale du Brésil	Banque du Mexique
Banque nationale de Bulgarie	Banque centrale de Norvège
Banque du Canada	Banque de Réserve de Nouvelle-Zélande
Banque centrale du Chili	Nederlandsche Bank
Banque populaire de Chine	Banque centrale des Philippines
Banque de Corée	Banque nationale de Pologne
Banque nationale croate	Banque du Portugal
Banque nationale du Danemark	Banque nationale de Roumanie
Banque d’Espagne	Bank of England
Banque d’Estonie	Banque centrale de la Fédération de Russie
Conseil des gouverneurs du Système de Réserve fédérale	Autorité monétaire de Singapour
Banque centrale européenne	Banque nationale de Slovaquie
Banque de Finlande	Banque de Slovénie
Banque de France	Sveriges Riksbank
Banque de Grèce	Banque nationale suisse
Autorité monétaire de Hong-Kong	Banque nationale tchèque
Banque centrale de Hongrie	Banque de Thaïlande
Banque de Réserve d’Inde	Banque centrale de la République de Turquie
Banque d’Indonésie	

⁵ Conformément à l’article 15 des Statuts, le capital de la Banque est détenu exclusivement par des banques centrales. Suite aux modifications constitutionnelles de février 2003 qui ont transformé la République fédérale de Yougoslavie en Union Serbie-Monténégro, dotée de deux banques centrales distinctes, le statut juridique de l’émission yougoslave du capital de la Banque est en cours d’examen.

États financiers

Au 31 mars 2005

Les états financiers (pages 196 à 223) pour l'exercice clos le 31 mars 2005 ont été approuvés le 9 mai 2005. Ils sont présentés dans la forme approuvée par le Conseil d'administration, conformément à l'article 49 des Statuts de la Banque ; ils sont soumis à l'approbation des actionnaires lors de leur Assemblée générale, qui se tiendra le 27 juin 2005.

Nout H. E. M. Wellink
Président

Malcolm D. Knight
Directeur Général

Les états financiers, y compris les notes annexes, sont préparés en anglais. En cas de doute, il convient de se référer à la version anglaise.

Bilan

au 31 mars 2005

<i>En millions de DTS</i>	Note	2005	2004
Actif			
Encaisse et comptes à vue auprès des banques	4	25,8	18,9
Or et dépôts en or	5	8 617,0	9 073,8
Bons du Trésor	6	31 307,4	30 240,7
Titres pris en pension	6	14 034,3	21 835,2
Dépôts à terme et avances aux banques	6	80 316,5	68 162,4
Titres du secteur public et autres titres	6	39 779,6	33 483,1
Instruments dérivés	7	2 188,0	3 321,1
Créances à recouvrer	8	4 028,6	1 609,6
Terrains, immeubles et équipement	9	189,2	190,0
Total actif		180 486,4	167 934,8
Passif			
Dépôts en monnaies	10	150 618,8	133 152,5
Dépôts en or	11	7 110,8	7 293,5
Titres donnés en pension	12	1 159,4	1 225,3
Instruments dérivés	7	3 440,6	4 339,7
Engagements à payer	13	7 752,2	12 169,4
Autres passifs	14	151,3	144,4
Total passif		170 233,1	158 324,8
Fonds propres			
Capital	15	683,9	683,9
Réserves statutaires	16	8 743,2	8 230,8
Compte de profits et pertes		370,9	536,1
Moins : actions propres	18	(396,2)	(852,6)
Autres comptes de fonds propres	20	851,5	1 011,8
Total fonds propres		10 253,3	9 610,0
Total passif et fonds propres		180 486,4	167 934,8

Compte de profits et pertes

pour l'exercice clos le 31 mars 2005

<i>En millions de DTS</i>	Note	2005	2004
Produits d'intérêts	22	4 058,8	3 493,9
Charges d'intérêts	23	(3 384,1)	(2 681,1)
Variation nette d'évaluation	24	(183,1)	(258,7)
Produit d'intérêts net		491,6	554,1
Produit net d'honoraires et de commissions	25	1,3	1,4
Gain/(perte) de change net(te)	26	(34,5)	9,0
Total produits d'exploitation		458,4	564,5
Charges d'exploitation	27	(145,0)	(142,5)
Bénéfice d'exploitation		313,4	422,0
Gain net sur ventes de titres de placement	28	7,0	154,4
Gain net sur ventes d'actifs de placement en or	29	50,5	–
Rachat d'actions – incidence de la sentence arbitrale	17	–	–
Charges d'intérêts		–	(32,9)
Perte de conversion		–	(7,4)
Bénéfice net de l'exercice		370,9	536,1

Tableau des flux de trésorerie

pour l'exercice clos le 31 mars 2005

<i>En millions de DTS</i>	Note	2005	2004
Flux provenant des activités opérationnelles			
Bénéfice d'exploitation		313,4	422,0
Produits d'exploitation hors trésorerie			
Amortissement des terrains, immeubles et équipement	9	15,7	16,9
Actifs et passifs d'exploitation – variation nette			
Dépôts en monnaies		15 329,4	11 580,7
Actifs bancaires en monnaies		(16 371,2)	(19 669,9)
Dépôts en or au passif		(182,7)	1 270,9
Actifs bancaires en or, or et dépôts		322,6	(1 270,2)
Créances à recouvrer		1,3	19,0
Autres passifs/créances à recouvrer		17,5	(260,1)
Dérivés, flux net		234,0	1 750,6
Flux net provenant des/(affecté aux) activités opérationnelles		(320,0)	(6 140,1)
Flux provenant des/(affectés aux) activités de placement			
Instruments en monnaies – variation nette	6	207,2	(1 220,6)
Titres donnés en pension		(65,9)	1 152,1
Or – variation nette	5	110,7	–
Achats nets de terrains, immeubles et équipement	9	(14,9)	(10,5)
Flux net provenant des/(affecté aux) activités de placement		237,1	(79,0)
Flux provenant des/(affectés aux) activités de financement			
Paiement du dividende		(104,0)	(97,1)
Émission d'actions		–	252,3
Redistribution des actions propres	18	536,7	–
Rachat d'actions en 2001 – paiements aux anciens actionnaires		(10,6)	(348,2)
Flux net provenant des/(affecté aux) activités de financement		422,1	(193,0)
Effet de change net sur trésorerie et quasi-trésorerie		(10,1)	61,3
Trésorerie et quasi-trésorerie – variation nette		349,3	(6 473,4)
Trésorerie et quasi-trésorerie – hausse/(baisse) nette		339,2	(6 412,1)
Trésorerie et quasi-trésorerie, début d'exercice		2 666,3	9 078,4
Trésorerie et quasi-trésorerie, fin d'exercice		3 005,5	2 666,3

Proposition d'affectation du bénéfice

pour l'exercice clos le 31 mars 2005

<i>En millions de DTS</i>	2005
Bénéfice net de l'exercice	370,9
Dotation au Fonds de réserve légale	–
Dividende proposé :	
Sur 470 073 actions, DTS 235 par action	(110,5)
Sur 40 119 actions propres redistribuées, au prorata à compter de la date de valeur de la souscription	(3,9)
	(114,4)
Dotations proposées aux autres réserves :	
Fonds de réserve générale	(25,7)
Fonds spécial de réserve de dividendes	(6,0)
Fonds de réserve libre	(224,8)
Solde après dotations aux réserves	–

La proposition d'affectation du bénéfice est conforme à l'article 51 des Statuts de la Banque.

Évolution des réserves statutaires de la Banque

sur l'exercice clos le 31 mars 2005

<i>En millions de DTS</i>		2005
	Note	
		Total réserves statutaires
Solde au 31 mars 2004		8 230,8
Affectation du bénéfice 2003/04		432,1
Redistribution des actions propres	18	80,3
Solde au 31 mars 2005 porté au bilan, avant affectation proposée du bénéfice		8 743,2
Dotations proposées aux réserves	16	256,5
Solde au 31 mars 2005, après affectation proposée du bénéfice		8 999,7

Évolution des fonds propres de la Banque

sur l'exercice clos le 31 mars 2005

<i>En millions de DTS</i>	Note	Capital libéré	Réserves statutaires	Profits et pertes	Actions propres	Autres comptes de fonds propres	Total fonds propres
Fonds propres au 31 mars 2003		661,4	7 522,7	575,4	(739,1)	908,8	8 929,2
Paie ment du dividende 2002/03		-	-	(97,1)	-	-	(97,1)
Affectation du bénéfice 2002/03		-	478,3	(478,3)	-	-	-
Actions nouvellement émises	15	22,5	229,8	-	-	-	252,3
Rachat d'actions – incidence de la sentence arbitrale	17	-	-	-	(113,5)	-	(113,5)
Variation nette d'évaluation sur actifs de placement en or	20	-	-	-	-	261,7	261,7
Variation nette d'évaluation sur titres de placement	20	-	-	-	-	(158,7)	(158,7)
Bénéfice net pour 2003/04		-	-	536,1	-	-	536,1
Fonds propres au 31 mars 2004		683,9	8 230,8	536,1	(852,6)	1 011,8	9 610,0
Paie ment du dividende 2003/04		-	-	(104,0)	-	-	(104,0)
Affectation du bénéfice 2003/04		-	432,1	(432,1)	-	-	-
Redistribution des actions propres	18	-	80,3	-	456,4	-	536,7
Variation nette d'évaluation sur actifs de placement en or	20	-	-	-	-	(74,0)	(74,0)
Variation nette d'évaluation sur titres de placement	20	-	-	-	-	(86,3)	(86,3)
Bénéfice net pour 2004/05		-	-	370,9	-	-	370,9
Solde au 31 mars 2005 porté au bilan, avant affectation proposée du bénéfice		683,9	8 743,2	370,9	(396,2)	851,5	10 253,3
Dividende proposé		-	-	(114,4)	-	-	(114,4)
Dotations proposées aux réserves		-	256,5	(256,5)	-	-	-
Solde au 31 mars 2005, après affectation proposée du bénéfice		683,9	8 999,7	-	(396,2)	851,5	10 138,9

Au 31 mars 2005, les réserves statutaires comprenaient des primes d'émission d'actions totalisant DTS 811,7 millions (comme au 31 mars 2004).

Notes annexes

1. Introduction

La Banque des Règlements Internationaux (BRI, « la Banque ») est une institution financière internationale constituée en application des accords de La Haye du 20 janvier 1930, de sa Charte constitutive et de ses Statuts. Son siège social est situé Centralbahnplatz 2, 4002 Bâle, Suisse. La Banque possède deux bureaux de représentation : un à Hong-Kong, Région administrative spéciale de la République populaire de Chine (pour l'Asie et le Pacifique) et un à Mexico, Mexique (pour les Amériques).

Comme le précise l'article 3 de ses Statuts, la Banque a pour objet de favoriser la coopération des banques centrales, de fournir des facilités additionnelles pour les opérations financières internationales et d'agir comme mandataire (*trustee*) ou agent en ce qui concerne les règlements financiers internationaux. Cinquante-six banques centrales sont actuellement membres de la Banque. Elles exercent les droits de représentation et de vote aux Assemblées générales en proportion du nombre d'actions BRI émises dans leurs pays respectifs. Le Conseil d'administration de la BRI est composé des gouverneurs et d'administrateurs nommés des membres fondateurs de la Banque – banques centrales d'Allemagne, de Belgique, des États-Unis d'Amérique, de France, d'Italie et du Royaume-Uni – ainsi que des gouverneurs des banques centrales du Canada, du Japon, des Pays-Bas, de Suède et de Suisse.

Les états financiers comportent le bilan et le compte de profits et pertes, en application de l'article 49 des Statuts de la Banque.

2. Principales conventions comptables

A. Monnaie de présentation

La monnaie de présentation des états financiers de la Banque est le Droit de tirage spécial (DTS) tel que défini par le Fonds monétaire international (FMI).

Le DTS est calculé à partir d'un panier de grandes monnaies en application de la Règle O-1 adoptée par le Conseil d'administration du FMI le 29 décembre 2000, avec effet au 1^{er} janvier 2001. Un DTS équivaut actuellement à la somme des éléments suivants : USD 0,577, EUR 0,426, JPY 21 et GBP 0,0984. Le FMI procède à une révision de la composition de ce panier tous les cinq ans ; la prochaine aura lieu en décembre 2005.

Sauf indication contraire, les chiffres figurant dans les présents états financiers sont exprimés en millions de DTS.

B. Conversion des monnaies

Les instruments financiers sont convertis en DTS aux cours de change à la date des états financiers. Les autres actifs et passifs sont enregistrés en DTS aux cours de change à la date de transaction. Les profits et pertes sont convertis en DTS à un cours moyen. Les variations de change résultant de la reconversion des instruments financiers et du règlement des opérations sont portées au compte de profits et pertes.

C. Méthodologie d'évaluation

En général, la Banque évalue ses actifs, passifs et dérivés à la valeur de marché. Pour cela, elle utilise des cours fiables publiés par des places actives. Lorsque ces références ne sont pas disponibles (pour des instruments tels que prêts, dépôts et dérivés de gré à gré), la Banque emploie des modèles financiers faisant appel à la méthode des flux de trésorerie actualisés. Cette méthode repose sur des estimations de flux de trésorerie, taux d'intérêt, cours de change et remboursements anticipés et sur des facteurs tels que qualité du crédit, liquidité et volatilité.

D. Instruments financiers (autres que or et dépôts en or)

Parmi ces instruments financiers, qui forment l'essentiel du bilan de la Banque, figurent encaisse et comptes à vue auprès des banques, bons du Trésor, titres pris en pension, dépôts à terme et avances aux banques, titres du secteur public et autres titres, dérivés, dépôts en monnaies et titres donnés en pension.

Pour tous ces instruments financiers, les bénéfices au coût historique résultant des intérêts courus et de l'amortissement des primes payées et coupons reçus sont portés au compte de profits et pertes sous Produits d'intérêts (pour les actifs et les dérivés) ou dans les Charges d'intérêts (pour les passifs). Les gains matérialisés sur cessions, rachats et dénouements anticipés sont enregistrés sous Variation nette d'évaluation.

La Banque porte la plupart de ses instruments financiers à son bilan à la date de transaction à leur valeur de marché. Les dérivés y figurent comme actifs ou passifs, selon que la valeur de marché du contrat est positive ou négative pour la Banque. Les instruments financiers à très court terme (actifs et passifs) font exception à cette règle générale de comptabilisation à la valeur de marché. Ces instruments sont généralement assortis d'un préavis de trois jours au maximum, et sont inscrits au bilan à la date de règlement, à leur valeur de principal, augmentée des intérêts courus. Ils figurent sous Encaisse et comptes à vue auprès des banques et Dépôts en monnaies.

Les deux sections suivantes décrivent le traitement des gains/pertes de réévaluation non matérialisé(s) selon la nature de l'instrument.

1. Dépôts en monnaies au passif et actifs bancaires et dérivés correspondants

La Banque assume le rôle de teneur de marché pour certains de ses instruments de dépôt en monnaies. Le risque de marché inhérent à cette activité est géré sur une base macrofinancière et la Banque les comptabilise donc tous à la valeur de marché, les écarts de valeur étant tous enregistrés sous Variation nette d'évaluation, au compte de profits et pertes.

2. Actifs, passifs et dérivés liés principalement au placement des fonds propres de la Banque

Ces actifs, détenus à long terme mais pas nécessairement jusqu'à leur échéance, sont des actifs de placement qui sont comptabilisés au bilan, à l'origine, à leur coût d'acquisition. Ils sont réévalués ensuite à leur valeur de marché, les gains/pertes non matérialisé(s) étant porté(e)s au compte de réévaluation des titres, inscrit sous Autres comptes de fonds propres.

Les passifs correspondant à la gestion de ces actifs, pensions à court terme principalement, sont portés au bilan à leur valeur de marché, les écarts de valeur étant enregistrés sous Variation nette d'évaluation, au compte de profits et pertes.

Les dérivés correspondants sont utilisés par la Banque pour gérer son risque de marché ou à des fins de négociation. Elle les porte au bilan à leur valeur de marché, les écarts de valeur étant enregistrés sous Variation nette d'évaluation, au compte de profits et pertes.

E. Or et dépôts en or

Les éléments d'actif et de passif en or sont portés au bilan sur la base de leur poids d'or (converti en dollars EU au cours du marché puis en DTS), avec les intérêts courus. La rémunération des dépôts en or est incorporée aux Produits d'intérêts (actifs) ou aux Charges d'intérêts (passifs) selon le principe de la comptabilité d'exercice.

L'or détenu en propre par la BRI entre dans la catégorie des actifs de placement. Sa plus-value par rapport à son coût est portée au compte de réévaluation de l'or, figurant au bilan sous Autres comptes de fonds propres. S'agissant des placements en or à l'actif de la BRI au 31 mars 2003 (lorsque la monnaie de présentation des états financiers de la Banque est passée du franc or au DTS), leur coût réputé est d'environ DTS 151 l'once, calculé sur la base du montant d'USD 208 appliqué de 1979 à 2003 suite à une décision du Conseil d'administration de la Banque, converti au cours de change en vigueur le 31 mars 2003.

Les gains ou pertes de réévaluation sur les dépôts en or de tiers (au passif) et les dépôts en or correspondants (à l'actif) sont comptabilisés sous Variation nette d'évaluation, au compte de profits et pertes.

F. Créances à recouvrer et engagements à payer

Il s'agit principalement de montants à très court terme liés au règlement de transactions financières. Ils sont portés au bilan à leur coût.

G. Terrains, immeubles et équipement

Les immeubles et équipement de la Banque sont inscrits à l'actif au coût historique amorti sur une base linéaire par rapport à leur durée d'utilité estimée :

Immeubles – 50 ans

Installations et machines des immeubles – 15 ans

Équipement, technologies de l'information – jusqu'à 4 ans

Équipement, autres – 4 à 10 ans

Les terrains de la Banque ne sont pas amortis. La Banque effectue un examen annuel de la dépréciation de ses terrains, immeubles et équipement. Lorsque la valeur comptable d'un actif est supérieure à sa valeur recouvrable estimée, elle est réduite d'autant. Les dépenses d'investissement et les cessions sont converties au cours de change à la date de transaction.

H. Provisions

Des provisions sont constituées lorsque la Banque a une obligation actuelle, juridique ou implicite, résultant d'événements antérieurs à la date des états financiers et lorsqu'il est probable que des ressources économiques seront requises pour s'acquitter de cette obligation, à condition que son montant puisse être raisonnablement estimé.

I. Obligations découlant du régime de retraite

La BRI gère un Fonds de pension capitalisé à prestations déterminées au bénéfice de ses agents. Elle gère aussi des régimes non capitalisés pour les pensions, au bénéfice de ses administrateurs et, pour l'assurance maladie et accidents, au bénéfice de ses agents actuels et anciens.

Fonds de pension

Le passif au titre du Fonds de pension des agents correspond à la valeur actualisée de l'obligation de prestations déterminées à la date des états financiers, moins la valeur de marché des actifs du Fonds à la date des états financiers, en tenant compte des ajustements pour gains et pertes actuariels non comptabilisés et des coûts des prestations pour services passés. L'obligation de prestations déterminées est calculée chaque année par des actuaires indépendants selon la méthode de répartition des prestations projetées. La valeur actualisée de l'obligation est déterminée à partir des sorties de fonds futures, estimées sur la base des taux d'actualisation des titres de dette d'entreprises de première qualité, émis en francs suisses et assortis d'échéances résiduelles avoisinant celles des passifs correspondants.

Le montant imputé au compte de profits et pertes représente la somme du coût actuel des prestations constituées dans le cadre du système au cours de l'exercice et des intérêts au taux d'actualisation appliqué à l'obligation de prestations déterminées. En outre, les gains et pertes actuariels résultant des ajustements liés aux antécédents (en cas de divergence entre hypothèses actuarielles et résultat effectif), des changements d'hypothèses actuarielles et des modifications du Règlement relatif au Système de pensions sont imputés au compte de profits et pertes sur la période de service des agents concernés, conformément au principe du corridor décrit ci-après. L'actif ou le passif correspondant est porté au bilan sous Créances à recouvrer ou Autres passifs.

Régimes non capitalisés

Le passif au titre du régime de retraite des administrateurs et du régime d'assurance maladie et accidents correspond à la valeur actualisée de l'obligation de prestations déterminées calculée sur une base identique à celle du Fonds de pension des agents. Pour le régime maladie et accidents (où les droits sont en principe subordonnés à une période de service minimale de dix ans jusqu'à l'âge de 50 ans au moins), les coûts attendus de ces prestations sont répartis sur la période de service en suivant la méthode de répartition des prestations projetées. Des actuaires indépendants procèdent chaque année à une évaluation de ces obligations.

Principe du corridor

Lorsque l'obligation de prestations déterminées dépasse le montant le plus élevé entre le passif et les actifs éventuels utilisés pour capitaliser l'obligation portée aux états financiers d'un montant supérieur aux limites d'un corridor de 10 %, le montant hors de ce corridor est amorti sur la vie active estimée des agents concernés.

J. Trésorerie et quasi-trésorerie

Il s'agit de l'encaisse et des comptes à vue auprès de banques ainsi que des comptes à préavis et à vue, actifs financiers à très court terme assortis d'un préavis de trois jours au maximum.

3. Utilisation d'estimations

Pour préparer les états financiers, la Direction de la Banque doit retenir certaines estimations afin de calculer les montants déclarés d'actif et de passif, les actifs et passifs éventuels à la date des états financiers, ainsi que les montants déclarés de produits et de charges durant l'exercice. Pour arriver à ces estimations, la Direction utilise les informations disponibles, émet des hypothèses et exerce son discernement. Les chiffres effectifs peuvent différer sensiblement de ces estimations.

4. Encaisse et comptes à vue auprès des banques

Il s'agit de liquidités auprès de banques centrales et commerciales dont la BRI peut disposer sur demande.

5. Or et dépôts en or à l'actif

A. Total

Composition de l'actif en or de la Banque :

<i>En millions de DTS</i>	2005	2004
Barres détenues auprès de banques centrales	5 170,2	5 463,9
Total dépôts à terme en or	3 446,8	3 609,9
Total or et dépôts en or à l'actif	8 617,0	9 073,8
Dont :		
Actifs de placement en or	1 646,5	1 780,7
Actifs bancaires en or, or et dépôts	6 970,5	7 293,1

B. Actifs de placement en or

Les actifs de placement en or de la Banque sont portés au bilan sur la base de leur poids d'or (converti en dollars EU au cours du marché puis en DTS), avec les intérêts courus. Leur plus-value par rapport à leur coût réputé est portée au compte de réévaluation de l'or (figurant au bilan sous Autres comptes de fonds propres) et les gains ou pertes matérialisé(s) sur cessions d'actifs de placement en or sont enregistré(e)s au compte de profits et pertes.

Pour une description du compte de réévaluation de l'or, voir la note 20. Le Gain net sur ventes d'actifs de placement en or est présenté à la note 29.

Le tableau ci-après analyse la variation de la valeur des actifs de placement en or de la Banque.

<i>En millions de DTS</i>	2005	2004
Solde d'ouverture	1 780,7	1 519,0
Actifs de placement en or - variation nette		
Dépôts	400,5	391,9
Cessions d'or	(108,6)	-
Placements échus et divers	(402,6)	(391,9)
	(110,7)	-
Effet de la variation du cours de l'or	(23,5)	261,7
Solde au 31 mars	1 646,5	1 780,7

Au 1^{er} avril 2004, les actifs de placement en or de la Banque étaient constitués de 192 tonnes d'or fin, dont 12 tonnes ont été cédées durant l'exercice. Les cessions sont présentées à la note 29. Au 31 mars 2005, le solde s'établit à 180 tonnes d'or fin.

6. Actifs bancaires et de placement en monnaies

A. Total

Sous ce titre figurent bons du Trésor, titres pris en pension, dépôts à terme et avances aux banques, titres du secteur public et autres titres. Les actifs bancaires correspondent à l'emploi des dépôts de la clientèle. Les actifs de placement sont des instruments en monnaies acquis sur les fonds propres de la Banque.

Titres pris en pension : opérations par lesquelles la Banque place un dépôt à terme auprès d'une contrepartie qui

fournit une garantie sous forme de titres. Le taux de rémunération du dépôt est fixé au début de la transaction, et il y a un engagement irrévocable de restituer la garantie, sous réserve du remboursement du dépôt. La valeur de marché de la sûreté est suivie pendant toute la durée du contrat. Le cas échéant, la Banque obtient une sûreté supplémentaire contre le risque de crédit.

Dépôts à terme et avances aux banques : placements auprès de banques centrales, institutions internationales et banques commerciales, dont prêts à taux fixe, comptes à préavis et avances aux banques centrales et institutions internationales dans le cadre de lignes de crédit avec ou sans engagement. Les comptes à préavis et à vue sont des actifs financiers à très court terme assortis d'un préavis de trois jours au maximum. Ils sont inclus dans « quasi-trésorerie » dans le Tableau des flux de trésorerie.

Titres du secteur public et autres titres : placements auprès de banques centrales, institutions internationales et banques commerciales, dont obligations à taux fixe ou variable et titres adossés à des actifs.

Le tableau ci-dessous montre la composition des actifs bancaires et de placement en monnaies de la Banque.

En millions de DTS	2005			2004		
	Actifs bancaires	Actifs de placement	Total	Actifs bancaires	Actifs de placement	Total
Bons du Trésor	31 307,4	-	31 307,4	30 240,7	-	30 240,7
Titres pris en pension	13 071,5	962,8	14 034,3	20 609,7	1 225,5	21 835,2
Dépôts à terme et avances aux banques						
Dépôts à terme	77 336,8	-	77 336,8	65 515,0	-	65 515,0
Comptes à préavis et à vue	2 979,7	-	2 979,7	2 640,6	6,8	2 647,4
	80 316,5	-	80 316,5	68 155,6	6,8	68 162,4
Titres du secteur public et autres titres						
État	7 766,3	5 569,7	13 336,0	3 853,5	4 978,4	8 831,9
Établissements financiers	16 629,7	876,4	17 506,1	15 508,2	1 221,8	16 730,0
Divers (dont secteur public)	7 934,2	1 003,3	8 937,5	6 584,3	1 336,9	7 921,2
	32 330,2	7 449,4	39 779,6	25 946,0	7 537,1	33 483,1
Total actifs bancaires et de placement en monnaies	157 025,6	8 412,2	165 437,8	144 952,0	8 769,4	153 721,4
Dont :						
Quasi-trésorerie	2 979,7	-	2 979,7	2 640,6	6,8	2 647,4
Autres	154 045,9	8 412,2	162 458,1	142 311,4	8 762,6	151 074,0

B. Actifs de placement en monnaies

Les actifs de placement de la Banque sont comptabilisés au bilan à leur valeur de marché. Leur plus-value par rapport au coût historique est portée au compte de réévaluation des titres (figurant au bilan sous Autres comptes de fonds propres) et les gains ou pertes matérialisé(e)s sur cessions d'actifs de placement sont inscrit(e)s au compte de profits et pertes.

Pour une description du compte de réévaluation des titres, voir la note 20. Le Gain net sur ventes de titres de placement est présenté à la note 28.

Le tableau ci-dessous analyse l'évolution des actifs de placement en monnaies.

<i>En millions de DTS</i>	2005	2004
Solde d'ouverture	8 769,4	7 494,8
Quasi-trésorerie – variation	(6,8)	(3,7)
Actifs de placement en monnaies – variation nette		
Acquisitions	14 133,8	16 725,0
Cessions	(3 384,2)	(5 263,7)
Placements échus et divers – variation nette	(10 956,8)	(10 240,7)
	(207,2)	1 220,6
Opérations en instance de règlement – variation nette	(63,9)	62,0
Valeur de marché et autres – variation	(79,3)	(4,3)
Solde au 31 mars	8 412,2	8 769,4

7. Instruments dérivés

La Banque a recours aux dérivés suivants à des fins de couverture et de négociation.

Contrats à terme sur taux et sur obligations : obligations contractuelles, sur un marché organisé, de recevoir ou payer un montant net reposant sur une variation des taux d'intérêt ou cours des obligations à une date future et à un prix déterminé. Un contrat à terme est garanti par des liquidités ou des titres facilement négociables et les différences de valeur sont réglées journallement auprès du marché organisé.

Contrats garantie de taux : contrats de taux à terme de gré à gré donnant lieu à un règlement en espèces, à une date donnée, correspondant à la différence entre un taux d'intérêt convenu et le taux du marché.

Instruments à terme sur devises et sur or : engagements d'acheter des devises ou de l'or à une date future, dont opérations au comptant non livrées.

Options sur devises et sur obligations : contrats conférant à l'acquéreur le droit, mais non l'obligation, d'acheter (option d'achat) ou de vendre (option de vente), à ou jusqu'à une date donnée, un montant déterminé (devise, obligation ou or) à un prix fixé à l'avance. L'acheteur rémunère le vendeur par le versement d'une prime.

Options sur swaps : contrats conférant à l'acheteur le droit, mais non l'obligation, de conclure un swap de devises ou de taux à un prix fixé à l'avance, à ou jusqu'à une date donnée.

Swaps de devises et d'or, swaps de taux et devises et swaps de taux : engagements d'échanger un flux de trésorerie contre un autre. Un swap représente un échange économique de monnaies, d'or ou de taux d'intérêt (fixe contre variable, par exemple) ou un échange simultané de taux d'intérêt et de monnaies (swap de taux et devises). Sauf pour certains swaps de devises, d'or et de taux et devises, il n'y a pas d'échange de principal.

Le tableau ci-après indique la valeur de marché des instruments dérivés dans le portefeuille de la Banque.

<i>En millions de DTS</i>	2005			2004		
	Montant notionnel	Valeur de marché		Montant notionnel	Valeur de marché	
		Actif	Passif		Actif	Passif
Contrats à terme sur obligations	721,1	1,0	(1,2)	212,7	-	-
Contrats à terme sur taux	19 195,0	1,4	(0,2)	42 143,9	0,4	(0,4)
Contrats garantie de taux	45 074,2	5,3	(3,2)	17 623,0	4,7	(5,0)
Instruments à terme sur devises et sur or	1 297,6	16,0	(9,0)	2 209,5	17,7	(5,6)
Options sur contrats à terme	3 306,0	0,9	(0,5)	-	-	-
Options sur devises	2 276,2	0,7	(4,4)	16,6	-	-
Options sur obligations	82,7	0,7	-	388,4	0,1	-
Options sur swaps	2 818,0	0,9	(16,6)	1 589,4	-	(25,0)
Swaps de taux	202 919,6	1 433,8	(1 038,5)	85 894,0	3 003,1	(1 099,1)
Swaps de taux et de devises	10 619,0	246,7	(2 221,7)	11 388,0	241,4	(2 454,5)
Swaps sur devises et sur or	31 993,1	480,6	(145,3)	37 990,0	53,7	(750,1)
Total au 31 mars	320 302,5	2 188,0	(3 440,6)	199 455,5	3 321,1	(4 339,7)
Montant net au 31 mars			(1 252,6)			(1 018,6)

8. Créances à recouvrer

<i>En millions de DTS</i>	2005	2004
Opérations financières en instance de recouvrement	4 018,1	1 598,0
Divers	10,5	11,6
Total créances à recouvrer	4 028,6	1 609,6

Les Opérations financières en instance de recouvrement sont des transactions sur créances à court terme (actifs vendus et passifs émis) effectuées, mais pour lesquelles le transfert d'espèces n'a pas encore eu lieu (à recouvrer généralement dans un délai maximum de trois jours).

9. Terrains, immeubles et équipement

<i>En millions de DTS</i>				2005	2004
	Terrains	Immeubles	Équipement informatique et autre	Total	Total
Coût historique					
Solde d'ouverture	41,2	185,1	88,1	314,4	305,7
Dépenses d'investissement	-	-	14,9	14,9	10,5
Cessions et retraits	-	-	(16,8)	(16,8)	(1,8)
Solde au 31 mars	41,2	185,1	86,2	312,5	314,4
Amortissement					
Amortissement cumulé d'ouverture	-	68,3	56,1	124,4	109,3
Amortissement	-	4,2	11,5	15,7	16,9
Cessions et retraits	-	-	(16,8)	(16,8)	(1,8)
Solde au 31 mars	-	72,5	50,8	123,3	124,4
Valeur comptable nette au 31 mars	41,2	112,6	35,4	189,2	190,0

L'amortissement au titre de l'exercice clos le 31 mars 2005 comprend une dotation supplémentaire de DTS 2,4 millions, suite au réexamen annuel de la dépréciation (2004 : DTS 3,3 millions).

Suite au réexamen des coûts capitalisés pour l'exercice clos le 31 mars 2005, la somme de DTS 16,8 millions a été déduite de la valeur de l'Équipement informatique et autre capitalisée et cependant intégralement amortie.

La Banque s'engage à rembourser certains instruments de dépôt, en intégralité ou en partie, à leur valeur de marché, avec un préavis de un ou deux jours ouvrés. Les gains ou pertes correspondants sont portés au compte de profits et pertes sous Variation nette d'évaluation.

Les dépôts en monnaies (hors comptes à vue et à préavis) sont comptabilisés au bilan à leur valeur de marché. Cette valeur diffère du montant que la Banque est tenue de payer à l'échéance au déposant. Augmenté des intérêts courus, ce montant s'élève à DTS 151 115,9 millions au 31 mars 2005 (2004 : DTS 131 482,6 millions).

La Banque a recours à des modèles financiers pour estimer la valeur de marché de ses dépôts en monnaies. Ces modèles évaluent les flux de trésorerie des instruments financiers à l'aide de facteurs d'actualisation dérivés des taux d'intérêt (Libor et taux des swaps, par exemple) et d'hypothèses sur les marges, déterminées par la Banque en fonction des récentes opérations de marché. Durant l'exercice clos au 31 mars 2005, en raison de la formulation de nouvelles hypothèses sur les marges utilisées pour estimer les dépôts en monnaies, le bénéfice de la Banque s'est contracté de DTS 7,9 millions.

10. Dépôts en monnaies au passif

Les dépôts en monnaies sont des créances comptables sur la Banque ; ils se décomposent comme suit.

<i>En millions de DTS</i>	2005	2004
Instruments de dépôt remboursables à 1-2 jours de préavis		
Instruments à moyen terme (MTI)	42 694,7	41 198,8
FIXBIS	53 712,0	35 212,5
	96 406,7	76 411,3
Autres dépôts en monnaies		
Autres instruments de dépôt (FRIBIS)	3 192,4	6 200,2
Comptes à vue et à préavis et dépôts à terme	51 019,7	50 541,0
	54 212,1	56 741,2
Total dépôts en monnaies	150 618,8	133 152,5

11. Dépôts en or au passif

Les dépôts en or placés auprès de la Banque proviennent exclusivement de banques centrales.

12. Titres donnés en pension

Il s'agit d'opérations de mise en pension par lesquelles la Banque reçoit un dépôt à terme de la part d'une contrepartie à laquelle elle fournit une sûreté sous forme de titres. Le taux de rémunération du dépôt est fixé au début de la transaction, et il y a un engagement irrévocable de rembourser le dépôt, sous réserve de la restitution des titres. Ces opérations sont exclusivement conclues avec des banques commerciales.

13. Engagements à payer

Ils recouvrent des opérations financières en instance de paiement consistant en engagements à court terme (achats d'actifs et rachats de titres de dette) effectuées, mais pour lesquelles le transfert d'espèces n'a pas encore eu lieu (à payer généralement dans un délai maximum de trois jours).

14. Autres passifs

<i>En millions de DTS</i>	2005	2004
Obligations découlant du régime de retraite – note 21		
Pensions des administrateurs	4,2	4,0
Prestations d'assurance maladie et accidents	127,3	111,2
À payer aux anciens actionnaires	3,9	14,5
Divers	15,9	14,7
Total autres passifs	151,3	144,4

15. Capital

Le capital de la Banque est constitué comme suit.

<i>En millions de DTS</i>	2005	2004
Capital autorisé : 600 000 actions, valeur nominale DTS 5 000 chacune	3 000,0	3 000,0
Capital émis : 547 125 actions	2 735,6	2 735,6
Capital libéré (25 %)	683,9	683,9

Nombre d'actions recevant un dividende :

	2005	2004
Actions émises	547 125	547 125
Moins : actions propres	(36 933)	(77 052)
Actions distribuées recevant un dividende	510 192	470 073
Dont :		
Recevant un dividende plein	470 073	452 073
Recevant un dividende au prorata à compter de la date de valeur de la souscription	40 119	18 000
Dividende par action (en DTS)	235	225

Les actions recevant un dividende au prorata à compter de la date de valeur de la souscription sont celles qui ont fait l'objet de la redistribution des actions propres durant l'exercice clos le 31 mars 2005 (note 18) et de l'émission d'actions à six nouvelles banques centrales membres durant l'exercice clos le 31 mars 2004.

16. Réserves statutaires

Les Statuts de la BRI disposent que, sur la proposition du Conseil d'administration, l'Assemblée générale décide de l'affectation du bénéfice net annuel de la Banque à trois fonds de réserve spécifiques : le Fonds de réserve légale, le Fonds de réserve générale et le Fonds spécial de réserve de dividendes ; le solde du bénéfice net, après paiement du dividende éventuel, est généralement transféré au Fonds de réserve libre.

Fonds de réserve légale. Ce fonds, qui représente actuellement 10 % du capital libéré de la Banque, a atteint son maximum.

Fonds de réserve générale. Après paiement du dividende, 10 % du solde du bénéfice net annuel de la Banque doit être affecté à ce fonds, jusqu'à ce qu'il atteigne le quintuple du capital libéré, la contribution annuelle passant alors à 5 % du solde du bénéfice net annuel.

Fonds spécial de réserve de dividendes. Une part du solde du bénéfice net annuel peut être affectée au Fonds spécial de réserve de dividendes destiné à verser, en cas de besoin, tout ou partie du dividende déclaré. Le paiement

du dividende est généralement imputé au bénéfice net de la Banque.

Fonds de réserve libre. Une fois effectuées les affectations ci-dessus, tout solde du bénéfice net est généralement transféré au Fonds de réserve libre.

Le produit de la souscription des actions BRI est affecté au Fonds de réserve légale en tant que de besoin, pour le maintenir à son niveau maximum, et le solde est affecté au Fonds de réserve générale.

Le Fonds de réserve libre, le Fonds de réserve générale et le Fonds de réserve légale servent, dans cet ordre, à couvrir les pertes éventuellement subies par la Banque. En cas de liquidation de la BRI, les soldes des fonds de réserve (après règlement des obligations de la Banque et des frais de liquidation) sont répartis entre les actionnaires.

17. Rachat d'actions

L'Assemblée générale extraordinaire du 8 janvier 2001 a modifié les Statuts de la Banque pour réserver le droit de détenir des actions BRI exclusivement aux banques centrales, en procédant à la reprise obligatoire des 72 648 actions détenues par des actionnaires privés (c'est-à-dire autres que banques centrales) sur lesquelles les banques centrales américaine, belge et française exercent les droits de vote. L'indemnité versée s'élevait à CHF 16 000 par action. Simultanément, la BRI a racheté à d'autres banques centrales 2 304 actions de ces trois émissions. Elle a comptabilisé ces actions comme actions propres et, durant l'exercice clos le 31 mars 2005, elle en a redistribué 40 119, correspondant aux émissions belge et française, aux banques centrales des pays respectifs (note 18).

Trois anciens actionnaires privés ont exprimé leur mécontentement à l'égard du montant de l'indemnité versée par la Banque et engagé une procédure devant le Tribunal arbitral de La Haye. Cette procédure s'est achevée avec la sentence définitive rendue le 19 septembre 2003 par le Tribunal arbitral, accordant une indemnité supplémentaire de CHF 7 977,56 par action. La Banque a appliqué la sentence à l'ensemble de ses anciens actionnaires, en règlement définitif et pour solde de tout compte, au titre des actions rachetées. Le coût du rachat de la totalité des 74 952 actions susmentionnées s'est accru de DTS 153,8 millions, comme suit.

<i>En millions de DTS</i>	2004
Imputation aux actions propres :	
Indemnité supplémentaire en sus de la provision	113,5
Imputation au compte de profits et pertes :	
Intérêts supplémentaires à ce titre en sus de la provision	32,9
Perte de conversion	7,4
Total	153,8

Les anciens actionnaires ont retourné les pièces nécessaires et demandé le paiement de l'indemnité supplémentaire pour plus de 99 % des actions rachetées. L'indemnité non encore versée, qui figure parmi les Autres passifs (note 14), s'élève à DTS 3,9 millions (2004 : DTS 14,5 millions).

18. Actions propres

<i>En nombre d'actions</i>	2005	2004
Situation à l'ouverture		
Rachat d'actions durant l'exercice clos le 31 mars 2001	74 952	74 952
Autres actions	2 100	2 100
Total à l'ouverture	77 052	77 052
Redistribution d'actions entre les banques centrales actionnaires	(40 119)	-
Situation au 31 mars	36 933	77 052

Conformément aux Statuts de la Banque, le Conseil d'administration a la faculté de redistribuer les actions BRI rachetées début 2001 et détenues en propre (note 17) en les vendant aux banques centrales actionnaires contre paiement d'un montant égal à l'indemnité versée aux anciens actionnaires (CHF 23 977,56 par action). Ainsi, durant l'exercice clos le 31 mars 2005, la Banque a redistribué toutes les actions propres des émissions belge et française aux banques centrales des pays respectifs. Le produit de la redistribution de ces 40 119 actions s'est élevé à CHF 962,0 millions, soit DTS 536,7 millions aux dates de transaction. Cette somme a été portée aux comptes de fonds propres de la Banque, comme suit.

<i>En millions de DTS</i>	2005
Actions propres	456,4
Fonds de réserve générale - variation de change	80,3
Total	536,7

Le montant de DTS 456,4 millions correspond à l'équivalent en DTS du coût de l'indemnité en francs suisses versée, lors du rachat des actions en janvier 2001 et de la sentence définitive du Tribunal arbitral de La Haye en septembre 2003, aux anciens actionnaires privés détenteurs d'actions des émissions belge et française. Quand le produit de la redistribution de ces actions a été reçu durant l'exercice, un gain de change de DTS 80,3 millions a été réalisé, en raison de l'appréciation du franc suisse vis-à-vis du DTS sur la période allant de 2001 à la vente de ces actions.

Les actions propres conservées au bilan comprennent les 35 933 actions de l'émission américaine (34 833 rachetées en 2001 et 1 100 déjà détenues par la Banque) et les 1 000 actions suspendues de l'émission albanaise. Pour

plus de précisions sur la répartition des actions de l'émission américaine, voir la note 40.

19. Bénéfice par action

	2005	2004
Bénéfice net de l'exercice (en millions de DTS)	370,9	536,1
Nombre moyen pondéré d'actions recevant un dividende	486 673	462 114
Bénéfice par action (en DTS)	762,1	1 160

Le dividende proposé pour l'exercice clos le 31 mars 2005 s'élève à DTS 235 par action (2004 : DTS 225).

20. Autres comptes de fonds propres

Les Autres comptes de fonds propres correspondent aux comptes de réévaluation des actifs de placement en monnaies et en or, également cités aux notes 5 et 6.

Autres comptes de fonds propres :

En millions de DTS	2005	2004
Compte de réévaluation des titres	92,2	178,5
Compte de réévaluation de l'or	759,3	833,3
Total autres comptes de fonds propres	851,5	1 011,8

A. Compte de réévaluation des titres

Ce compte présente la différence entre la valeur de marché et le coût amorti des titres de placement de la Banque.

Ce compte a évolué comme suit.

En millions de DTS	2005	2004
Solde d'ouverture	178,5	337,2
Variation nette d'évaluation		
Gain net sur ventes	(7,0)	(154,4)
Valeur de marché et autres variations nettes	(79,3)	(4,3)
	(86,3)	(158,7)
Solde au 31 mars	92,2	178,5

Les tableaux suivants montrent la composition du compte de réévaluation des titres.

Au 31 mars 2005	Valeur de marché des actifs	Coût historique	Compte de réévaluation des titres	Gain brut	Perte brute
<i>En millions de DTS</i>					
Titres pris en pension	962,8	962,8	-	-	-
Titres du secteur public et autres titres	7 449,4	7 357,2	92,2	137,9	(45,7)
Total	8 412,2	8 320,0	92,2	137,9	(45,7)
Au 31 mars 2004	Valeur de marché des actifs	Coût historique	Compte de réévaluation des titres	Gain brut	Perte brute
<i>En millions de DTS</i>					
Titres pris en pension	1 225,5	1 225,5	-	-	-
Dépôts à terme et avances aux banques	6,8	6,8	-	-	-
Titres du secteur public et autres titres	7 537,1	7 358,6	178,5	193,0	(14,5)
Total	8 769,4	8 590,9	178,5	193,0	(14,5)

B. Compte de réévaluation de l'or

Ce compte présente la différence entre la valeur de marché et le coût réputé des actifs de placement en or de la Banque. S'agissant des actifs de placement en or détenus par la BRI au 31 mars 2003 (lorsque la Banque est passée du franc or au DTS comme monnaie de présentation), leur coût réputé est d'environ DTS 151 l'once, calculé sur la base du montant d'USD 208 appliqué de 1979 à 2003 suite à une décision du Conseil d'administration de la Banque, converti au cours de change en vigueur le 31 mars 2003.

Ce compte a évolué comme suit.

<i>En millions de DTS</i>	2005	2004
Solde d'ouverture	833,3	571,6
Variation nette d'évaluation		
Gain net sur ventes	(50,5)	-
Variation du cours de l'or	(23,5)	261,7
	(74,0)	261,7
Solde au 31 mars	759,3	833,3

21. Obligations découlant du régime de retraite

A. Pensions des administrateurs

La Banque gère un régime non capitalisé à prestations déterminées au bénéfice de ses administrateurs, dont le droit à pension est basé sur une période de service minimale de quatre ans. Ce compte a évolué comme suit.

<i>En millions de DTS</i>	2005	2004
Passif d'ouverture	4,0	4,0
Contributions	(0,3)	(0,3)
Imputation au compte de profits et pertes	0,3	0,4
Variation de change	0,2	(0,1)
Passif au 31 mars – note 14	4,2	4,0
Perte actuarielle non comptabilisée	0,1	0,6
Valeur actualisée des obligations	4,3	4,6

Les calculs ci-dessus ont été effectués sur la base d'hypothèses actuarielles comparables à celles du Système de pensions des agents (ci-après), à l'exception du taux d'augmentation des traitements, qui est estimé ici à 1,5 % l'an.

B. Pensions des agents

La BRI gère un Système de pensions à prestations déterminées au bénéfice de ses agents. Il repose sur un fonds qui s'apparente à un fonds fiduciaire, sans personnalité juridique propre. Ses actifs sont gérés par la Banque au seul profit des agents actuels et anciens admis à participer au système. Des actuaires indépendants procèdent chaque année à une évaluation du fonds. La dernière date du 30 septembre 2004.

<i>En millions de DTS</i>	2005	2004
Valeur actualisée des obligations capitalisées	596,4	527,8
Valeur de marché des actifs du fonds	(566,6)	(525,4)
	29,8	2,4
Perte actuarielle non comptabilisée	(29,8)	(2,4)
Passif au 31 mars	-	-

Ce compte a évolué comme suit.

<i>En millions de DTS</i>	2005	2004
Passif d'ouverture	-	-
Contributions	(15,1)	(14,5)
Imputation au compte de profits et pertes	15,1	14,5
Passif au 31 mars	-	-

Les montants comptabilisés au compte de profits et pertes sont les suivants.

<i>En millions de DTS</i>	2005	2004
Coût actuel des prestations	23,3	20,0
Charges d'intérêts	18,9	17,4
Rendement attendu des actifs du fonds	(27,3)	(22,9)
Perte actuarielle nette comptabilisée durant l'exercice	-	2,9
Perte/(gain) actuariel(le) non comptabilisé(e)	0,2	(2,9)
Total porté aux charges d'exploitation	15,1	14,5

Les calculs ci-dessus ont été effectués sur la base des principales hypothèses actuarielles suivantes.

	2005	2004
Taux d'actualisation – taux de marché des obligations d'entreprises suisses de première qualité	3,25 %	3,5 %
Rendement attendu des actifs du fonds	5,0 %	5,0 %

Le rendement effectif des actifs du fonds était de 3,2 % en 2005 (2004 : 13,9 %). L'obligation de la Banque envers ses agents correspond à la valeur actualisée des prestations de retraite que la Banque s'est engagée à verser. Cette obligation se calcule sur la base des salaires projetés à la date à laquelle les prestations sont payables aux agents en activité. Le taux d'augmentation présumé des traitements est actuellement de 4,1 % (comme en 2004) ; il comprend en outre l'augmentation estimée future des pensions payables, soit 1,5 % (comme en 2004) pour les participants actuels et futurs au système.

C. Prestations d'assurance maladie et accidents

La Banque offre aussi, comme avantages postérieurs à l'emploi, des prestations non capitalisées d'assurance maladie et accidents, sur la base d'une période de service minimale de dix ans. La méthodologie appliquée pour la détermination des coûts et obligations découlant de ce régime et les hypothèses actuarielles utilisées pour le calcul de ces prestations sont comparables à celles du Système de pensions, avec une hypothèse supplémentaire de hausse tendancielle des frais médicaux de 5 % l'an.

Ce compte a évolué comme suit durant l'exercice.

<i>En millions de DTS</i>	2005	2004
Passif d'ouverture	111,2	97,1
Contributions	(1,7)	(1,2)
Imputation au compte de profits et pertes	12,7	16,4
Variation de change	5,1	(1,1)
Passif au 31 mars – note 14	127,3	111,2
Perte actuarielle non comptabilisée	52,5	18,1
Valeur actualisée des obligations	179,8	129,3

Les montants comptabilisés au compte de profits et pertes sont les suivants.

<i>En millions de DTS</i>	2005	2004
Coût actuel des prestations	7,7	7,0
Charges d'intérêts	4,7	4,1
Perte actuarielle nette comptabilisée durant l'exercice	0,3	0,4
Charges supplémentaires	–	4,9
Total porté aux charges d'exploitation	12,7	16,4

22. Produits d'intérêts

<i>En millions de DTS</i>	2005	2004
Intérêts sur actifs de placement		
Titres pris en pension	14,5	9,9
Titres du secteur public et autres titres	255,4	269,8
Actifs de placement en or	23,4	25,4
	293,3	305,1
Intérêts sur actifs bancaires		
Bons du Trésor	335,5	233,4
Titres pris en pension	81,6	104,3
Dépôts à terme et avances aux banques	1 693,4	1 098,5
Titres du secteur public et autres titres	767,5	721,6
Actifs bancaires en or	7,2	8,2
	2 885,2	2 166,0
Intérêts sur instruments dérivés	879,5	1 022,3
Autres produits d'intérêts	0,8	0,5
Total produits d'intérêts	4 058,8	3 493,9
Dont :		
Intérêts reçus durant l'exercice	3 981,1	3 830,2

23. Charges d'intérêts

<i>En millions de DTS</i>	2005	2004
Intérêts sur dépôts en or	5,8	7,0
Intérêts sur dépôts en monnaies	3 364,2	2 665,7
Intérêts sur titres donnés en pension	14,1	8,4
Total charges d'intérêts	3 384,1	2 681,1
Dont :		
Intérêts payés durant l'exercice	3 320,7	2 676,6

24. Variation nette d'évaluation

<i>En millions de DTS</i>	2005	2004
Variation d'évaluation non matérialisée sur actifs financiers bancaires	(247,9)	(98,9)
Gain matérialisé sur actifs financiers bancaires	20,9	32,1
Variation d'évaluation non matérialisée sur passifs financiers	1 478,0	583,8
Perte matérialisée sur passifs financiers	(16,7)	(327,1)
Variation d'évaluation sur instruments dérivés	(1 417,4)	(448,6)
Variation nette d'évaluation	(183,1)	(258,7)

25. Produit net d'honoraires et de commissions

<i>En millions de DTS</i>	2005	2004
Produits d'honoraires et de commissions	4,3	5,8
Charges d'honoraires et de commissions	(3,0)	(4,4)
Produit net d'honoraires et de commissions	1,3	1,4

26. (Perte)/gain de change net(te)

<i>En millions de DTS</i>	2005	2004
Gain de transaction net	11,9	25,8
Perte de conversion nette	(46,4)	(16,8)
(Perte)/gain de change net(te)	(34,5)	9,0

La perte de conversion nette enregistrée durant l'exercice clos le 31 mars 2005 est principalement attribuable à l'incidence de l'appréciation du franc suisse vis-à-vis du DTS sur la position courte en francs suisses de la Banque (note 37.F.) qui existait avant la souscription par la Banque nationale de Belgique et la Banque de France des actions de leurs émissions nationales respectives détenues par la BRI. À la date de souscription, cette perte (ainsi que les pertes de conversion des exercices précédents depuis le rachat de ces actions aux actionnaires privés en 2001) a été compensée dans les fonds propres de la Banque par un gain de change matérialisé de DTS 80,3 millions (note 18).

27. Charges d'exploitation

Les charges d'exploitation de la Banque sont détaillées ci-après en francs suisses (CHF), monnaie dans laquelle s'effectue le règlement de la plupart des dépenses.

<i>En millions de CHF</i>	2005	2004
Conseil d'administration		
Indemnités des administrateurs	1,6	1,6
Pensions	0,6	0,6
Déplacements, séances du Conseil hors siège et divers	1,0	1,5
	3,2	3,7
Direction et personnel		
Rémunérations	97,1	96,1
Pensions	30,9	30,2
Autres dépenses de personnel	38,3	44,4
	166,3	170,7
Dépenses de bureau et dépenses diverses	64,5	62,1
En millions de CHF Frais d'administration	234,0	236,5
<i>En millions de DTS</i>		
Frais d'administration	129,3	125,6
Amortissement	15,7	16,9
En millions de DTS Charges d'exploitation	145,0	142,5

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2005, le nombre moyen d'agents en équivalent temps plein s'élevait à 526 (2004 : 509).

28. Gain net sur ventes de titres de placement

<i>En millions de DTS</i>	2005	2004
Produit des cessions	3 384,2	5 263,7
Coût amorti	(3 377,2)	(5 109,3)
Gain net	7,0	154,4
Dont :		
Gain matérialisé brut	32,9	172,5
Perte matérialisée brute	(25,9)	(18,1)

29. Gain net sur ventes d'actifs de placement en or

Le gain sur ventes d'actifs de placement en or pour l'exercice clos le 31 mars 2005 se décompose comme suit.

<i>En millions de DTS</i>	2005
Produit des cessions	108,6
Coût réputé – note 20.B.	(58,1)
Gain matérialisé brut	50,5

Aucune cession d'actifs de placement en or n'avait été effectuée durant l'exercice clos le 31 mars 2004.

30. Trésorerie et quasi-trésorerie

Aux fins du Tableau des flux de trésorerie, ce poste se décompose comme suit.

<i>En millions de DTS</i>	2005	2004
Encaisse et comptes à vue auprès des banques	25,8	18,9
Comptes à préavis/à vue	2 979,7	2 647,4
Total trésorerie et quasi-trésorerie	3 005,5	2 666,3

31. Impôts

Le statut juridique de la BRI en Suisse est défini dans l'Accord de siège qu'elle a conclu avec le Conseil fédéral suisse. Aux termes de cet acte, la Banque est exonérée de pratiquement tous les impôts directs et indirects des autorités fédérales et locales en Suisse.

Des conventions similaires ont été passées avec le gouvernement de la République populaire de Chine pour le Bureau d'Asie à Hong-Kong RAS et avec le gouvernement mexicain pour le Bureau des Amériques.

32. Cours de change

Le tableau suivant montre les principaux cours utilisés pour convertir en DTS les soldes en devises et en or.

	Cours au comptant au 31 mars		Cours moyen sur l'exercice clos en	
	2005	2004	2005	2004
USD	0,661	0,675	0,671	0,700
EUR	0,859	0,827	0,845	0,821
JPY	0,00619	0,00649	0,00625	0,00620
GBP	1,248	1,239	1,238	1,183
CHF	0,554	0,530	0,549	0,531
Or	282,7	286,5	277,9	263,8

33. Éléments de hors-bilan

Des transactions fiduciaires sont effectuées au nom de la BRI pour le compte et au risque de sa clientèle, sans possibilité de recours contre la Banque.

Elles ne figurent pas au bilan de la Banque.

<i>En millions de DTS</i>	2005	2004
Valeur nominale des titres détenus dans le cadre de :		
Conventions de dépôt	10 009,2	9 153,5
Contrats de nantissement	2 275,2	2 346,2
Mandats de gestion de portefeuille	3 769,4	2 903,3
Total	16 053,8	14 403,0

Les instruments financiers entrant dans le cadre des mandats ci-dessus sont déposés auprès de conservateurs externes (banques centrales ou banques commerciales).

34. Engagements de crédit

La Banque a ouvert plusieurs lignes de crédit avec engagement à sa clientèle de banques centrales et d'institutions internationales. Au 31 mars 2005, leur encours s'élevait à DTS 5 480,4 millions (2004 : DTS 3 677,3 millions), dont DTS 315,0 millions pour des engagements non assortis de garanties (2004 : DTS 118,2 millions).

35. Taux d'intérêt effectifs

Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise les flux de trésorerie estimés d'un instrument financier pour obtenir sa valeur comptable.

Le tableau ci-dessous présente les taux effectifs par monnaie des instruments financiers concernés.

Au 31 mars 2005					
<i>En %</i>	USD	EUR	GBP	JPY	Autres monnaies
Actif					
Dépôts en or	-	-	-	-	0,82
Bons du Trésor	2,70	2,13	-	-	-
Titres pris en pension	2,71	2,12	4,79	-	-
Dépôts à terme et avances aux banques	2,77	2,24	4,93	-	4,15
Titres du secteur public et autres titres	3,63	3,14	4,96	0,45	3,94
Passif					
Dépôts en monnaies	3,00	2,29	4,73	-	3,29
Dépôts en or	-	-	-	-	0,46
Titres donnés en pension	2,43	-	-	-	-

36. Analyse des concentrations

A. Total des passifs

<i>En millions de DTS</i>	2005	2004
Afrique	14 024,8	9 771,6
Amérique du Nord et du Sud	28 910,3	25 287,6
Asie et Pacifique	80 642,4	70 611,0
Europe	41 772,5	47 577,3
Institutions internationales	4 883,1	5 077,3
Total	170 233,1	158 324,8

Les dépôts en monnaies et en or auprès de la BRI, principalement de banques centrales et institutions internationales, constituent 92,7 % du total de ses passifs. Au 31 mars 2005, ces dépôts provenaient de 159 déposants (2004 : 155), avec une concentration significative : trois d'entre eux contribuent chacun à hauteur de plus de 5 % du total, sur la base de la date de règlement (2004 : cinq). La note 37 précise la façon dont la Banque gère le risque de concentration au titre de ses ressources.

B. Engagements de crédit

<i>En millions de DTS</i>	2005	2004
Asie et Pacifique	5 259,1	3 461,3
Europe	221,3	216,0
Total	5 480,4	3 677,3

Voir également la note 34.

C. Éléments de hors-bilan

<i>En millions de DTS</i>	2005	2004
Afrique	594,6	527,4
Amérique du Nord et du Sud	2 758,3	2 788,7
Asie et Pacifique	12 144,1	10 552,9
Europe	556,8	534,0
Total	16 053,8	14 403,0

Voir également la note 33.

D. Total des actifs

La Banque place la majorité de ses fonds sur le marché interbancaire (auprès d'établissements financiers à dimension mondiale sis dans les pays du G 10) et en titres publics du G 10. La Direction de la Banque ne présente pas une analyse géographique du total des actifs de la Banque, car elle estime que celle-ci ne donnerait pas une image juste de l'incidence économique des placements de la Banque.

37. Fonds propres et gestion des risques

A. Risques auxquels la Banque est exposée

La Banque est exposée aux risques suivants :

Risque de crédit : risque de pertes résultant de l'incapacité d'une contrepartie à assurer en temps requis ses paiements d'intérêts et de principal. C'est, pour la Banque, le risque le plus sensible.

Risque de marché : risque de variation défavorable de la valeur totale des actifs et passifs par suite de l'évolution de variables de marché telles que taux d'intérêt, cours de change et cours de l'or.

Risque de liquidité : risque de ne pouvoir s'acquitter de ses obligations de paiement à l'échéance sans subir des pertes inacceptables.

Risque opérationnel : risque de pertes financières et/ou d'atteinte à la réputation de la Banque résultant d'une erreur ou défaillance attribuable à des causes internes (personnes, processus, systèmes) ou externes.

B. Modalités de gestion des risques

Structure opérationnelle

La Banque a pour objet de servir la communauté des banques centrales tout en dégagant un revenu adéquat lui permettant de préserver sa solidité financière. Les actifs et passifs sont répartis en deux portefeuilles.

Dépôts en monnaies et en or au passif et actifs bancaires et dérivés correspondants

Dans ce cadre, la Banque assume un degré restreint de risque sur taux d'intérêt, cours de l'or et cours de change.

Actifs, passifs et dérivés liés principalement au placement des fonds propres de la Banque

La Banque détient ses fonds propres pour l'essentiel sous forme d'instruments financiers libellés en monnaies du panier du DTS, gérés par rapport à un portefeuille obligataire de référence avec un objectif de durée fixe et, pour le reste, en or.

La Banque a institué un dispositif de gestion des risques comprenant une fonction indépendante Contrôle des risques et une information périodique des comités de gestion compétents sur les positions à risque. Les méthodologies et politiques de gestion des risques

sont consignées dans un manuel détaillé mis à jour périodiquement. Les limites de crédit sont notées dans un manuel des contreparties. Toute modification des limites de crédit requiert l'approbation de la Direction.

La fonction Contrôle des risques est complétée par les fonctions Finance (comptabilité) et Service juridique. Il incombe à Finance de produire les états financiers et de contrôler les dépenses en dressant le budget de l'exercice et en surveillant son exécution. Le Service juridique fournit conseil et assistance sur de nombreux aspects des activités de la Banque.

La fonction Conformité réglementaire a pour but de fournir une assurance raisonnable que les activités et agents de la Banque observent les lois et règlements applicables, les Statuts de la BRI, le Code de conduite de la BRI et autres règles et politiques internes, ainsi que les normes de bonnes pratiques applicables. Elle identifie et évalue les risques déontologiques ; elle guide et forme les agents sur les questions de conformité. Elle remplit en outre un rôle de suivi et de notification et, en collaboration avec le Service juridique, un rôle consultatif.

La fonction Audit interne examine les procédures de contrôle interne et exprime un avis sur leur conformité aux normes internationales et aux meilleures pratiques de la profession. Il lui appartient d'analyser les procédures de gestion des risques, systèmes internes de contrôle, systèmes d'information et processus de gouvernance.

Les fonctions Contrôle des risques, Conformité réglementaire et Audit interne sont placées sous l'autorité du Directeur Général Adjoint, les chefs des deux dernières rendant également compte au Comité d'audit du Conseil d'administration.

C. Méthodologies de gestion des risques

La Banque a recours à une gamme complète de méthodologies quantitatives pour évaluer les instruments financiers et pour mesurer les risques auxquels sont exposés son bénéfice net et ses fonds propres. Elle réexamine celles-ci pour s'adapter à toute modification des risques et à l'évolution des meilleures pratiques.

L'une des méthodologies quantitatives fondamentales est celle des fonds propres économiques. Cette notion sert à estimer le montant de fonds propres nécessaire pour absorber les pertes potentielles correspondant aux expositions, à toute date donnée, avec un niveau de confiance statistique déterminé de façon à préserver l'excellente solvabilité de la BRI. Les limites et rapports internes de la Banque, couvrant les risques de crédit, de marché et opérationnel, sont fréquemment exprimés en termes de fonds propres économiques.

Pour le risque de crédit, les fonds propres économiques sont calculés par un modèle interne de valeur en risque (VeR) fondé sur l'évaluation par la Banque :

- de la probabilité de défaut de chaque contrepartie ;
- des corrélations de pertes pour chaque contrepartie ;
- de la perte pour la Banque résultant du défaut.

Pour le risque de marché, la mesure (exposée en détail à la section F infra) est dérivée de la méthodologie VeR.

Pour le risque opérationnel, la mesure repose sur un modèle exploitant les antécédents compilés par la Banque et des données externes.

Pour calculer les fonds propres économiques correspondant à ces trois catégories de risques, la Banque a défini comme paramètres fondamentaux un horizon d'un an et un niveau de confiance de 99,995 %.

D. Adéquation des fonds propres

La Banque dispose d'une très solide base de fonds propres, mesurée par son modèle interne de fonds propres économiques et par le dispositif proposé par l'Accord de Bâle de juillet 1988. Le tableau suivant présente le détail des fonds propres de la BRI au 31 mars 2005.

En millions de DTS	2005	2004
Capital	683,9	683,9
Réserves statutaires	8 743,2	8 230,8
Moins : actions propres	(396,2)	(852,6)
Fonds propres de base	9 030,9	8 062,1
Compte de profits et pertes	370,9	536,1
Autres comptes de fonds propres	851,5	1 011,8
Total fonds propres	10 253,3	9 610,0

Les ratios de Bâle mesurent l'adéquation des fonds propres éligibles par rapport aux actifs (et instruments dérivés) pondérés en fonction des risques. Les pondérations sont déterminées par l'Accord de Bâle. La BRI présente des ratios élevés, car ses actifs comportent une forte proportion de dette souveraine (degré zéro de risque) : 35,8 % (fonds propres de base) au 31 mars 2005 (2004 : 34,7 %).

E. Risque de crédit

Le risque de crédit recouvre les éléments suivants.

Risque de défaut : risque qu'une contrepartie ne s'acquitte pas de ses obligations dans les conditions contractuelles. La Banque y est exposée sur ses actifs financiers et instruments dérivés ainsi que sur ses engagements de crédit en faveur de banques centrales et organisations internationales.

Risque de règlement : risque de non-exécution d'un règlement ou de la compensation d'opérations financières si l'échange de liquidités, titres ou autres actifs n'est pas simultané.

Risque de transfert : risque qu'une contrepartie ne puisse pas s'acquitter de ses obligations parce qu'elle est incapable de se procurer une devise.

La Banque gère son exposition au risque de crédit en imposant des limites au montant de risque accepté par emprunteur ou groupe d'emprunteurs. Ce risque fait l'objet d'un suivi régulier et d'un réexamen, au moins une fois l'an, qui se traduit, le cas échéant, par les ajustements

appropriés. Cet examen vise essentiellement à juger la capacité des emprunteurs et emprunteurs potentiels à remplir leurs obligations de remboursement du capital et des intérêts. Les limites pour risque de crédit sont approuvées par le Conseil d'administration. Les expositions font l'objet d'un suivi journalier pour assurer le respect des limites.

Outre les titres pris en pension, qui constituent une forme de garantie, la Banque se fait remettre des sûretés pour atténuer le risque de crédit sur dérivés et a établi des accords de compensation bilatérale avec certaines de ses contreparties.

1. Risque de défaut

La Banque contrôle son risque de défaut au niveau des contreparties et des portefeuilles. Les expositions de crédit sont soumises à une série de limites par contrepartie et par pays. La Banque procède à une évaluation indépendante de la qualité du crédit, qui se traduit par l'attribution de notations internes et qui sert de base à la détermination des limites de crédit.

Au niveau des portefeuilles, le risque de défaut est réduit du fait du haut degré de liquidité de la plupart des actifs. La Banque se défait de titres quand les responsables estiment que l'émetteur présente un risque de défaut inacceptable. Pour les instruments dérivés de gré à gré, le risque de défaut est atténué par des accords de gestion de sûretés.

La politique de crédit de la Banque garantit que ses avoirs sont investis dans une large majorité auprès de gouvernements ou d'établissements financiers ayant une note supérieure ou égale à A. Parce que les placements de cette qualité sont en nombre limité, la Banque présente une certaine concentration sur des contreparties individuelles dans ces catégories de notation.

Les tableaux suivants montrent l'exposition de crédit par secteur et par notation.

Secteur En %	2005	2004
Émetteurs souverains	32,5	29,0
Établissements financiers	61,7	65,0
Divers	5,8	6,0
	100,0	100,0

Notation interne BRI (exprimée en équivalent-note à long terme) En %	2005	2004
AAA	26,3	25,1
AA	57,0	54,9
A	16,1	19,6
BBB+ et moins/non notés	0,6	0,4
	100,0	100,0

2. Risque de règlement

La Banque réduit ce risque à un minimum en :

- faisant appel à des organismes de compensation bien établis ;
- réglant ses opérations, autant que possible, uniquement lorsque les deux parties se sont acquittées de leurs obligations (mécanisme de règlement-livraison) ;
- exigeant, autant que possible, le règlement net des paiements relatifs aux instruments dérivés ;
- passant, pour les règlements au comptant, par des correspondants bancaires capables de stopper les paiements à bref délai ;
- assurant, autant que possible, que les opérations de change sont soumises à des dispositifs de compensation qui entreraient en jeu si une contrepartie n'exécutait pas son obligation dans le cadre d'une transaction ;
- calculant et limitant le risque par contrepartie.

3. Risque de transfert

La Banque calcule le risque de transfert par pays et fixe les limites correspondantes.

F. Risque de marché

Pour la BRI, le risque de marché est essentiellement lié au cours de l'or, aux cours de change et aux taux d'intérêt. La Banque y est exposée principalement sur les actifs liés à la gestion de ses fonds propres. Elle le mesure par une méthodologie VeR et en calculant des indices de sensibilité à certains facteurs de marché. La méthodologie VeR consiste à évaluer par des techniques statistiques la perte potentielle maximale pour le portefeuille sur un horizon temporel défini et avec un niveau de confiance donné.

Les fonds propres économiques pour risque de marché sont calculés et gérés de manière globale sur l'ensemble des composantes du risque. La Direction lui fixe des limites en termes de fonds propres économiques.

Les modèles VeR, de nature prédictive, se fondent sur des informations de marché rétrospectives, et leur fiabilité dépend de la qualité des données disponibles. À ces limites de VeR s'ajoutent d'autres limites et des procédures d'information, des simulations de crise spécifiques et une surveillance détaillée des expositions les plus importantes.

1. Risque de variation du cours de l'or

Ce risque représente l'incidence potentielle d'une variation du cours de l'or sur la valeur de marché en DTS des actifs et passifs. La Banque y est exposée principalement sur ses actifs de placement en or. Ceux-ci, qui totalisent 180 tonnes (2004 : 192 tonnes), sont détenus en conservation ou placés auprès de banques commerciales. Au 31 mars 2005, les fonds propres étaient constitués en or à hauteur de 16 % environ (31 mars 2004 : 18 %). La Banque peut en outre avoir de faibles expositions à ce risque à travers ses opérations avec les banques centrales et commerciales. Ce risque est pris en

compte dans le dispositif général de fonds propres économiques pour risque de marché.

2. Risque de change

Ce risque représente l'incidence potentielle d'une variation des cours de change sur la valeur de marché des actifs et passifs. La Banque y est exposée principalement sur les actifs liés à la gestion de ses fonds propres. Elle l'encourt également dans la gestion des dépôts de sa clientèle et en tant qu'intermédiaire dans les opérations de change entre banques centrales et commerciales. Elle réduit ce risque en alignant périodiquement les monnaies des actifs liés à la gestion de ses fonds propres sur la composition du DTS et en ne s'autorisant que de faibles expositions de change en relation avec les dépôts de la clientèle et avec son rôle d'intermédiation.

Le tableau suivant montre l'exposition de change, après ajustement pour tenir compte des actifs de placement en or.

Actif net au 31 mars

En millions de DTS	2005	2004
Franc suisse	(137,0)	(655,6)
Dollar EU	21,3	297,9
Euro	4,3	111,3
Yen	36,7	130,9
Livre sterling	12,7	57,7
Couronne suédoise	58,1	54,3
Autres monnaies	3,9	3,5

La position courte en francs suisses au 31 mars 2005 est essentiellement attribuable aux obligations découlant du régime de retraite (note 21). Au 31 mars 2004, elle était en outre, et surtout, due au rachat des actions BRI en 2001 (note 17). La réduction de la position courte en francs suisses en 2005 s'explique par la souscription (prix fixé en francs suisses) par la Banque nationale de Belgique et la Banque de France des actions de leur émission nationale qui étaient détenues en propre par la BRI.

3. Risque de taux d'intérêt

Ce risque représente l'incidence potentielle d'une variation des taux sur la valeur de marché des actifs et passifs. La Banque y est exposée principalement sur les actifs porteurs d'intérêts liés à la gestion de ses fonds propres. Ceux-ci sont gérés par rapport à un portefeuille obligataire de référence avec un objectif de duration fixe. La Banque encourt également un risque de taux restreint dans le cadre de la collecte et du placement des dépôts de sa clientèle.

La Banque surveille étroitement ce risque en suivant la sensibilité des valeurs de marché aux mouvements des taux. Elle l'atténue grâce à la méthodologie des fonds propres économiques, à un modèle VeR et des simulations de crise.

Le tableau suivant montre l'incidence sur les fonds propres de la Banque d'une hausse de 1 % de la courbe des rendements.

Au 31 mars 2005							
<i>En millions de DTS</i>	Jusqu'à 6 mois	7-12 mois	1-2 ans	2-3 ans	3-4 ans	4-5 ans	Plus de 5 ans
Dollar EU	16,2	21,0	(46,4)	(7,4)	(9,0)	(17,4)	(56,6)
Euro	(4,6)	(4,5)	(11,6)	(11,1)	(11,2)	(17,8)	(67,8)
Franc suisse	(0,3)	0,3	0,1	-	-	-	-
Livre sterling	(0,8)	1,6	(9,8)	(6,1)	(5,4)	(9,9)	(12,1)
Yen	2,0	(1,0)	(2,5)	(2,0)	(2,6)	(3,0)	(8,1)
Autres monnaies	(0,3)	0,1	(0,1)	-	-	-	-
Total	12,2	17,5	(70,3)	(26,6)	(28,2)	(48,1)	(144,6)

G. Risque de liquidité

La taille du bilan de la Banque évolue essentiellement en fonction de la variation nette des dépôts en monnaies et en or des banques centrales, organisations internationales et autres organismes publics. La Banque s'engage à rembourser certains de ses instruments de dépôt en monnaies, à la valeur de marché, avec un préavis de un ou deux jours ouvrés. Elle conduit ses opérations de manière à préserver un degré élevé de liquidité, afin d'être prête, à tout moment, à répondre aux demandes de sa clientèle.

La Banque a élaboré un dispositif de gestion de la liquidité qui s'appuie sur un modèle statistique fondé sur des hypothèses prudentes concernant les entrées de trésorerie et la liquidité des passifs. Dans le cadre de ce dispositif, le

Conseil d'administration assigne des limites au ratio de liquidité de la Banque : les actifs liquides doivent représenter au moins 100 % des besoins de liquidité auxquels la Banque pourrait être appelée à faire face. Des simulations de crise permettent en outre d'imaginer divers scénarios comportant des retraits massifs largement supérieurs aux besoins de liquidité potentiels. Les exigences supplémentaires de liquidité ainsi définies doivent également être satisfaites par le portefeuille d'actifs liquides. Le ratio de liquidité de la BRI dépasse constamment, et de beaucoup, le seuil minimal déterminé.

Les tableaux suivants montrent les actifs et passifs (ainsi que les instruments dérivés en termes nets), en valeur comptable, à la date des états financiers, par tranche de durée restant à courir jusqu'à l'échéance contractuelle.

Au 31 mars 2005	Jusqu'à 1 mois	1-3 mois	4-6 mois	6-9 mois	9-12 mois	1-5 ans	Plus de 5 ans	Durée indéter- minée	Total
<i>En millions de DTS</i>									
Actif									
Encaisse et comptes à vue auprès des banques	25,8	-	-	-	-	-	-	-	25,8
Or et dépôts en or	5 305,2	188,3	514,2	440,9	531,6	1 564,2	72,6	-	8 617,0
Bons du Trésor	5 908,1	12 716,2	6 718,6	3 044,3	2 920,2	-	-	-	31 307,4
Titres pris en pension	14 034,3	-	-	-	-	-	-	-	14 034,3
Dépôts à terme et avances aux banques	31 823,2	18 716,8	13 981,0	9 830,4	5 926,9	5,1	33,1	-	80 316,5
Titres du secteur public et autres titres	3 454,0	4 086,4	3 014,8	2 795,1	5 110,3	16 167,4	5 151,6	-	39 779,6
Créances à recouvrer	4 021,5	-	-	-	-	3,5	-	3,6	4 028,6
Terrains, immeubles et équipement	-	-	-	-	-	-	-	189,2	189,2
Total	64 572,1	35 707,7	24 228,6	16 110,7	14 489,0	17 740,2	5 257,3	192,8	178 298,4
Passif									
Dépôts en monnaies									
Instruments de dépôt remboursables à préavis de 1-2 jours	(8 204,1)	(14 081,1)	(14 153,1)	(16 175,8)	(10 937,5)	(30 176,3)	(2 678,8)	-	(96 406,7)
Autres dépôts en monnaies	(33 081,0)	(6 591,3)	(7 088,4)	(3 439,2)	(4 010,9)	(1,3)	-	-	(54 212,1)
Dépôts en or	(5 423,1)	(133,7)	(487,5)	(331,2)	(287,7)	(375,0)	(72,6)	-	(7 110,8)
Titres donnés en pension	(1 159,4)	-	-	-	-	-	-	-	(1 159,4)
Engagements à payer	(7 752,2)	-	-	-	-	-	-	-	(7 752,2)
Autres passifs	(17,3)	-	-	-	-	-	-	(134,0)	(151,3)
Total	(55 637,1)	(20 806,1)	(21 729,0)	(19 946,2)	(15 236,1)	(30 552,6)	(2 751,4)	(134,0)	(166 792,5)
Instruments dérivés nets	67,3	172,8	(152,1)	(43,6)	(236,8)	(823,8)	(236,4)	-	(1 252,6)
Asymétrie	9 002,3	15 074,4	2 347,5	(3 879,1)	(983,9)	(13 636,2)	2 269,5	58,8	10 253,3

Au 31 mars 2004	Jusqu'à 1 mois	1-3 mois	4-6 mois	6-9 mois	9-12 mois	1-5 ans	Plus de 5 ans	Durée indéter- minée	Total
<i>En millions de DTS</i>									
Actif									
Encaisse et comptes à vue auprès des banques	18,9	-	-	-	-	-	-	-	18,9
Or et dépôts en or	5 711,4	315,8	603,0	514,2	532,2	1 397,2	-	-	9 073,8
Bons du Trésor	5 903,4	15 450,9	6 615,6	908,9	1 361,9	-	-	-	30 240,7
Titres pris en pension	21 771,1	64,1	-	-	-	-	-	-	21 835,2
Dépôts à terme et avances aux banques	31 589,7	16 640,8	15 138,2	3 814,4	979,3	-	-	-	68 162,4
Titres du secteur public et autres titres	1 785,5	2 948,1	3 085,9	2 164,1	1 533,6	17 661,3	4 304,6	-	33 483,1
Créances à recouvrer	1 602,2	-	-	-	-	3,9	-	3,5	1 609,6
Terrains, immeubles et équipement	-	-	-	-	-	-	-	190,0	190,0
Total	68 382,2	35 419,7	25 442,7	7 401,6	4 407,0	19 062,4	4 304,6	193,5	164 613,7
Passif									
Dépôts en monnaies									
Instruments de dépôt remboursables à préavis de 1-2 jours									
	(4 798,2)	(12 072,9)	(14 572,6)	(5 828,5)	(4 015,2)	(31 727,3)	(3 396,6)	-	(76 411,3)
Autres dépôts en monnaies									
	(42 269,9)	(7 438,1)	(6 374,4)	(560,3)	(98,3)	(0,2)	-	-	(56 741,2)
Dépôts en or									
	(5 625,0)	(250,5)	(510,1)	(347,5)	(291,7)	(268,7)	-	-	(7 293,5)
Titres donnés en pension									
	(1 161,2)	(64,1)	-	-	-	-	-	-	(1 225,3)
Engagements à payer									
	(12 169,4)	-	-	-	-	-	-	-	(12 169,4)
Autres passifs									
	(26,6)	-	-	-	-	-	-	(117,8)	(144,4)
Total	(66 050,3)	(19 825,6)	(21 457,1)	(6 736,3)	(4 405,2)	(31 996,2)	(3 396,6)	(117,8)	(153 985,1)
Instruments dérivés nets									
	(102,9)	(485,8)	(144,6)	3,2	(100,4)	(109,8)	(78,3)	-	(1 018,6)
Asymétrie	2 229,0	15 108,3	3 841,0	668,5	(98,6)	(13 043,6)	829,7	75,7	9 610,0

H. Risque opérationnel

Le risque opérationnel est défini par la Banque comme le risque de pertes financières et/ou d'atteinte à la réputation ayant une ou plusieurs sources :

- personnes (effectif insuffisant, compétences déficientes, formation inadaptée, contrôle inadéquat, absence d'agent qualifié, programme de succession inadapté, manque d'intégrité ou manquement à la déontologie) ;
- erreur ou défaillance attribuable aux processus ou aux politiques internes (par exemple, une politique ou une procédure est insuffisante, déficiente dans sa conception ou inadéquate, imparfaitement documentée, comprise, mise en œuvre, appliquée ou contrôlée) ;
- erreur ou défaillance attribuable aux systèmes (mauvaise conception, inadéquation, inadaptation, indisponibilité, panne ou utilisation incorrecte du

matériel, des logiciels d'application, des systèmes d'exploitation ou des infrastructures nécessaires à la continuité des activités de la Banque) ;

- causes externes (hors du contrôle de la Banque).

La Banque maîtrise le risque opérationnel par des contrôles internes (couvrant les politiques, procédures, pratiques et modes d'organisation) destinés à réduire la probabilité d'un incident et, s'il survient, à en atténuer les conséquences. Elle affecte les fonds propres économiques pour risque opérationnel en utilisant un modèle statistique exploitant les antécédents compilés par la Banque et des données externes. La BRI s'applique actuellement à identifier et mesurer les sources de risque opérationnel et à jauger l'efficacité des contrôles existants par le biais d'un Programme d'auto-évaluation des contrôles couvrant l'ensemble de la Banque, dont les résultats serviront à affiner la quantification du risque opérationnel à la Banque.

38. Parties liées

La Banque définit ainsi les parties qui lui sont liées :

- les membres du Conseil d'administration ;
- les membres de la Direction de la Banque ;
- les parents proches des personnes ci-dessus ;
- les entreprises qui pourraient exercer une influence significative sur un membre du Conseil d'administration ou de la Direction et les entreprises sur lesquelles une de ces personnes pourrait exercer une influence significative ;
- les régimes de la Banque offrant des prestations postérieures à l'emploi ;
- les banques centrales dont le gouverneur est membre du Conseil d'administration et les institutions qui sont associées à ces banques centrales.

Une liste des membres du Conseil d'administration et de la Direction figure dans le *Rapport annuel* sous Conseil d'administration et Direction. Les régimes de prestations de la Banque postérieures à l'emploi sont présentés à la note 21.

A. Personnes

La Banque offre à l'ensemble de ses agents et administrateurs la possibilité d'ouvrir un compte personnel de dépôts rémunéré à un taux fixé par le Président de la Banque. Au 31 mars 2005, le solde de tels comptes au nom des membres du Conseil d'administration et de la Direction de la Banque totalisait DTS 8,1 millions (2004 : DTS 7,4 millions). Les détails de la politique de rémunération de la Banque figurent dans le présent *Rapport annuel* sous Administration de la Banque.

B. Banques centrales liées et institutions associées

La BRI offre des services bancaires aux banques centrales, organisations internationales et autres organismes publics. Dans le cadre normal de ses activités, la Banque effectue des opérations avec des banques centrales liées et des institutions qui leur sont associées. Ces opérations consistent à consentir des avances et à accepter des dépôts en monnaies et en or.

La Banque a pour politique d'effectuer des opérations avec les banques centrales liées et les institutions qui leur sont associées à des conditions similaires à celles qu'elle applique aux transactions avec la clientèle non liée.

Dépôts en monnaies des banques centrales liées et institutions associées

En millions de DTS	2005	2004
Solde d'ouverture	34 030,3	33 475,3
Dépôts reçus	104 844,2	101 407,8
Placements échus, remboursements et variation de la valeur de marché	(101 906,6)	(103 202,0)
Variation nette sur comptes à vue/à préavis	2 839,0	2 349,2
Solde au 31 mars	39 806,9	34 030,3
En % du total des dépôts en monnaies au 31 mars	26,4 %	25,6 %

Dépôts en or des banques centrales liées et institutions associées

En millions de DTS	2005	2004
Solde d'ouverture	5 049,1	4 208,8
Dépôts reçus	154,3	224,5
Retraits nets et variation du cours de l'or	(394,8)	615,8
Solde au 31 mars	4 808,6	5 049,1
En % du total des dépôts en or au 31 mars	67,6 %	69,2 %

Titres pris en pension des banques centrales liées et institutions associées

En millions de DTS	2005	2004
Solde d'ouverture	4 448,0	218,5
Dépôts reçus	1 200 762,4	294 192,5
Placements échus et variation de la valeur de marché	(1 200 293,1)	(289 963,0)
Solde au 31 mars	4 917,3	4 448,0
En % du total des titres pris en pension au 31 mars	35,0 %	20,4 %

Autres expositions sur les banques centrales liées et institutions associées

La Banque détient des comptes à vue en monnaies auprès de banques centrales liées et institutions associées, dont le solde total se chiffre à DTS 7,4 millions au 31 mars 2005 (2004 : DTS 10,4 millions). L'or détenu dans des comptes à vue auprès de banques centrales liées et institutions associées totalise DTS 5 170,3 millions au 31 mars 2005 (2004 : DTS 5 463,9 millions).

Opérations sur dérivés avec les banques centrales liées et institutions associées

La Banque effectue des opérations sur dérivés avec les banques centrales liées et les institutions qui leur sont associées, y compris des opérations de change et swaps de taux. La valeur nominale de ces opérations totalise DTS 4 184,5 millions au 31 mars 2005 (2004 : DTS 2 846,4 millions).

39. Passifs éventuels

La Banque est impliquée dans deux procédures juridiques distinctes (outre la procédure devant le Tribunal arbitral de La Haye qui s'est achevée en 2003) qui résultent de la décision du 8 janvier 2001 de racheter toutes les actions BRI en mains privées (note 17).

Un groupe d'anciens actionnaires privés a engagé une action devant le Tribunal de Commerce de Paris en décembre 2001. Cette instance a rendu, en mars 2003, une décision provisoire (sans statuer au fond), se déclarant compétente pour connaître de réclamations en vue du relèvement du montant de l'indemnité. La Banque a alors demandé que cette décision de procédure soit infirmée par la Cour d'appel de Paris, faisant valoir que le Tribunal arbitral de La Haye a compétence exclusive en la matière. Dans son arrêt rendu le 25 février 2004, la Cour d'appel de Paris a statué en faveur de la Banque, en concluant que le Tribunal de Commerce de Paris s'était estimé à tort compétent en l'espèce. En avril 2004, un petit groupe de demandeurs a formé un pourvoi devant la Cour de cassation contre l'arrêt de la Cour d'appel sur la question de la compétence juridictionnelle. Les demandeurs et la Banque ont déposé leurs mémoires fin 2004. La Cour de cassation n'a pas encore rendu son arrêt. Estimant cette action infondée, la Banque n'a constitué aucune provision en regard de ces demandes.

Une action distincte a été engagée par un groupe de demandeurs, au motif qu'ils avaient vendu leurs actions BRI sur le marché entre l'annonce de la proposition de retrait, le 11 septembre 2000, et la résolution de l'Assemblée générale extraordinaire donnant effet à ce retrait, le 8 janvier 2001. La demande n'est pas dirigée à l'encontre de la BRI, mais de JP Morgan & C^{ie} SA et Barbier Frinault, en leur qualité de conseillers financiers de la Banque pour la détermination du montant initial de l'indemnité versée aux anciens actionnaires. La responsabilité de la BRI est néanmoins indirectement engagée, car le contrat conclu avec JP Morgan & C^{ie} SA comporte une clause d'indemnisation couvrant les litiges, et les frais de justice connexes, pouvant découler des services de conseil financier fournis. Aucune provision n'a été constituée en regard de cette demande.

En dehors des actions susmentionnées, la Banque n'est impliquée dans aucune procédure judiciaire ou arbitrale.

40. Événement postérieur à la date des états financiers

Le 10 janvier 2005, le Conseil d'administration a décidé d'offrir à la vente, aux banques centrales actionnaires, les 35 933 actions de l'émission américaine détenues par la BRI, au prix de CHF 23 977,56 l'action (note 18). L'offre était valable jusqu'au 15 avril 2005. À cette date, les banques centrales actionnaires avaient remis leurs soumissions pour l'achat de la totalité de ces 35 933 actions détenues en propre par la BRI. La vente sera réalisée le 31 mai 2005 ; elle aura pour effet d'accroître les fonds propres de la BRI de CHF 861,6 millions (soit l'équivalent de DTS 477,5 millions au cours de change du 31 mars 2005).

Rapport des commissaires-vérificateurs

Rapport des commissaires-vérificateurs
au Conseil d'administration et à l'Assemblée générale
de la Banque des Règlements Internationaux, Bâle

Nous avons vérifié les états financiers de la Banque des Règlements Internationaux, présentés ci-avant (pages 196 à 223). Ils comportent le bilan et le compte de profits et pertes, en application des Statuts de la BRI, ainsi que les notes annexes. Les états financiers ont été préparés par la Direction de la Banque en conformité avec les Statuts et avec les principes d'évaluation décrits dans les notes sous Principales conventions comptables. Notre responsabilité, au sens des Statuts de la Banque, est d'exprimer un avis indépendant sur le bilan et le compte de profits et pertes, en nous fondant sur notre vérification, et de vous en faire rapport.

Notre vérification a inclus l'examen par sondages des éléments probants justifiant les chiffres du bilan et du compte de profits et pertes ainsi que les informations s'y rapportant. Nous avons obtenu tous les renseignements et toutes les explications que nous avons demandés pour acquérir l'assurance que le bilan et le compte de profits et pertes sont exempts d'anomalie significative et nous estimons que notre vérification forme une base raisonnable à l'expression de notre opinion.

À notre avis, les états financiers, y compris les notes annexes, ont été correctement établis et donnent une présentation sincère et régulière de la situation financière de la Banque des Règlements Internationaux au 31 mars 2005 et des résultats de ses opérations pour l'exercice clos à cette date ; ils sont donc conformes aux Statuts de la Banque.

PricewaterhouseCoopers AG

Anthony W. Travis

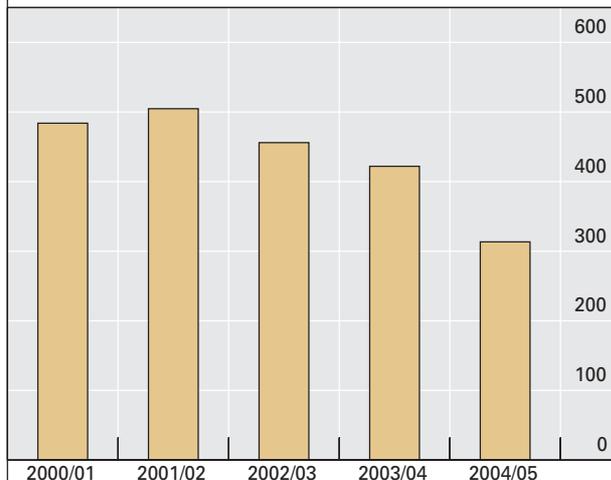
Albert Schönenberger

Bâle, 9 mai 2005

Récapitulatif des cinq derniers exercices

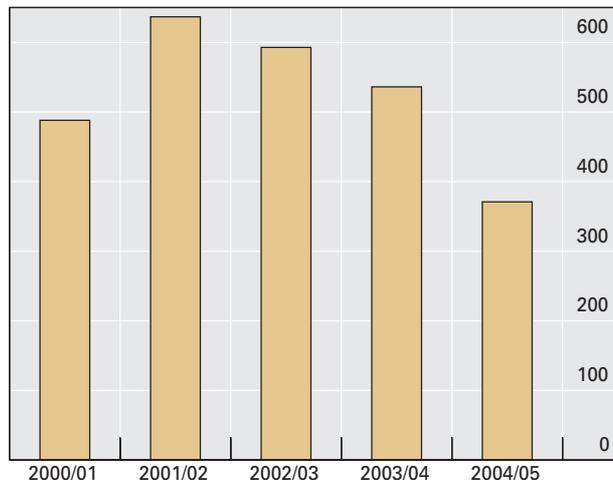
Bénéfice d'exploitation

En millions de DTS



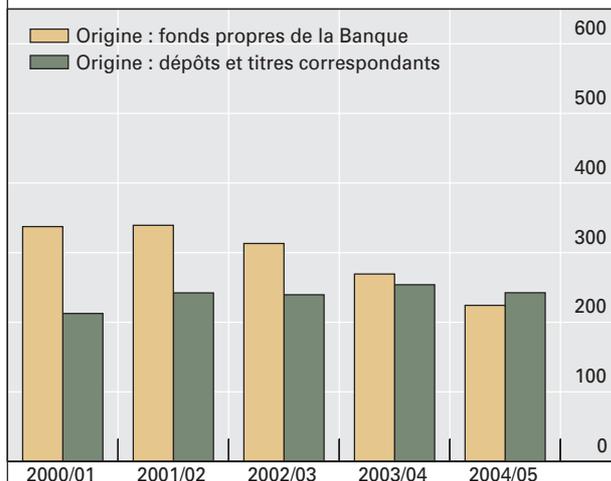
Bénéfice net

En millions de DTS



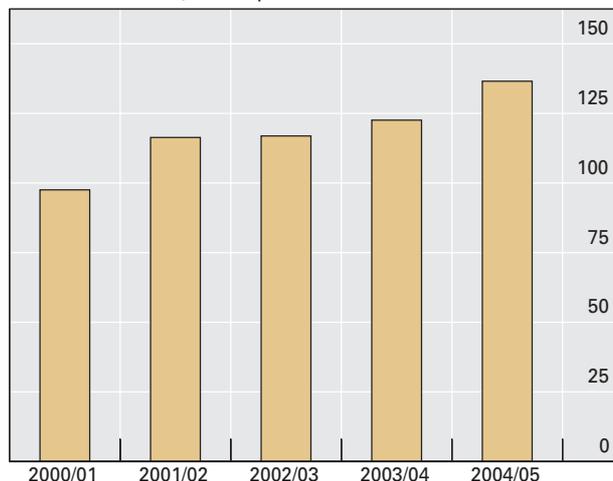
Produits d'intérêts nets sur placements en monnaies

En millions de DTS



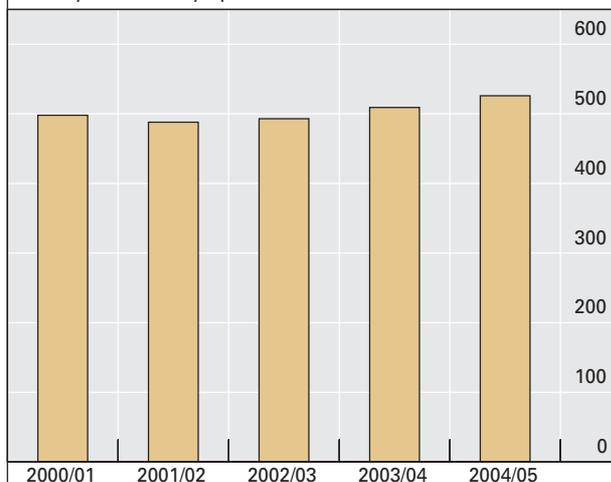
Dépôts en monnaies (moyenne)

En milliards de DTS, en comptabilité d'exercice à la date de valeur



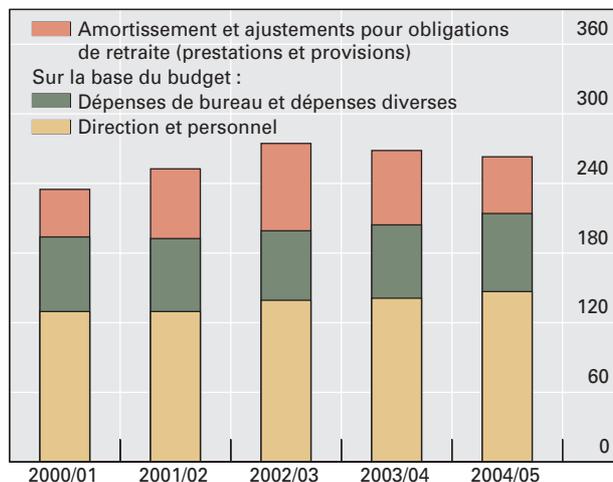
Effectifs moyens

En équivalent temps plein



Charges d'exploitation

En millions de francs suisses



Pour les exercices antérieurs à 2002/03, l'information financière repose sur les meilleures estimations.

